

Sommaire

brise municipale

- 4- Etienne Passebois: Beaucoup à faire...
- 5- Elie Pellequer: Fête du millénaire...



Crédit photo:

Bernard Bolze
pages 2-6.

Josette
Argenson
pages 12-13.

Alfred Velay
pages 14-15-
16.

Elisabeth
Lerosier
pages 2-17-
24-25.

Etienne
Passebois
pages 29-33

Marc
Valdenaire
pages 30-31-
32.

Christian
Mestre
pages 1-30-
33.

Roland
Mousquès
pages 34-35-
36-37.

Stéphane
Serrano
page 44



en coup de vent

- 44- Brèves et revue de presse

vent de la terre

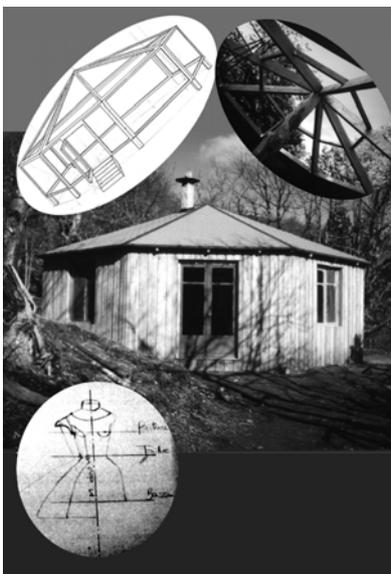
- 6- Le retour des
paysans

rafale de plombs

- 10- Livres propos sur... la
chasse

fraîche rafale

- 12- Enfance cévenole



Regain de souffle

- 38- Foyer Rural: quelques
nouvelles

ah, lisez !

- 40- Livres - Mots croisés

tempête de délibérations

- 42- Conseils municipaux

LE
VENT
DES
BANCELS
VIVRE EN CÉVENNE À SAINT ANDÉOL DE CLERGUÉMORT
SAINT MAURICE DE VENTALON
SAINT FRÉZAL DE VENTALON

Directeur de publication:

Étienne Passebois, Maire de
St Frézal de Ventalon.

Comité de rédaction: Thomas

Brasseur, Mathias Brossard,
Pierrette Charton, Gisèle
Chapelle, Ghislaine Guignier,
Jacques et Julie Hugon,
Daniel Mathieu, Marie-
Claude et Christian Mestre,
Roland Mousquès, Anne-
Marie Petit, Eric Tamisier,
Etienne Passebois, Elie
Pellequer, Georges Pons,
Jean-Michel Vandersteen,
Alain Ventura .

Ont également participé à ce
numéro: Marie-Ange
Christophe, Paul Harvois,
Alfred Velay.

Imprimerie: Mairie de Saint
Frézal de Ventalon.

ABONNEMENT:

Cette revue est distribuée
gratuitement aux administrés
de St Andéol de Clerguémort
et de St Frézal de Ventalon
ainsi qu'aux résidents
permanents de Saint Maurice
de Ventalon à leur domicile
sur les trois communes. Pour
un envoi à une autre adresse,
prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro:

30 F / n°

Abonnement à l'année

(4 n°s): 100 F / an

Abonnement de soutien:

150 F / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de
"Mairie de St Frézal de
Ventalon", et adressés à
Mairie de St Frézal de
Ventalon 48 240.

Une colère fin de Siècle !

L' an 2000

On peut dire que l'on nous en aura parlé, pour ne pas dire rebattu les oreilles. Année mythique, O combien ! Dernier avatar du mythe : le bug informatique, bien sûr !

Depuis la plus haute antiquité l'homme compte le temps et les révolutions terrestres, élabore des calendriers. Le bassin méditerranéen fut un gros « producteur » : Babyloniens, Egyptiens, Hébreux, Grecs et Romains tentèrent de rationaliser leurs systèmes de découpage du temps. Chacun décomptant les années à partir d'un fait fondateur de son histoire religieuse et/ou politique.

A partir de l'an 790 de la Fondation de Rome apparaît la religion chrétienne sur le pourtour nord de la Méditerranée. Progressivement son développement et son ascendant sur les pouvoirs politiques deviennent importants.

L'Histoire raconte que c'est un moine, Denys le Petit, qui proposa au Vème siècle, après avoir étudié les Evangiles, que l'année 754 de la Fondation de Rome fut choisie comme étant celle de la naissance du Christ et retenue comme année zéro de notre ère.

Il fallut malgré tout attendre le IXème siècle pour que le royaume Franc adopte ce principe.

De siècle en siècle, la religion chrétienne et les pouvoirs politiques et économiques relevant de sa zone d'influence croissante se confondent et déploient leur empire sur une part de plus en plus importante de l'humanité.

L'Occident conquiert le monde (guerres coloniales, annexions, commerce, prosélytisme, missionnaire...). Sa puissance militaire, technologique puis industrielle est immense et son système de décompte des années s'impose à la planète entière en même temps que son modèle de civilisation.

Nous en sommes maintenant à la « mondialisation ». Les entreprises transnationales, imposent leur politique avec de puissants moyens (lobbying, réseaux financiers et informationnels, offensive sur les lois sociales...).

L'An 2000 de « notre » ère et l' « hénaurme » célébration que l'on vient de subir : c'est quoi ? Symboliquement ? Sinon la manifestation plus ou moins inconsciente de l'immense arrogance de la petite fraction des nantis de l'humanité, majoritairement de culture judéo-chrétienne.

En 1960 les 20% de la population mondiale des pays les plus riches disposent d'un revenu 30 fois supérieur à celui des 20% les plus pauvres. En 1995 ce revenu était 82 fois supérieur. Aujourd'hui les 20% les plus riches se partagent 82,7% du revenu mondial et les 20% les plus pauvres 1,4% du même revenu (*). Sans commentaire ?

Si ! A tout point de vue, c'est un « hénaurme » scandale ! Le « modèle occidental » manifeste par là même une insatiabilité que l'on peut qualifier d'amorale et qui à son paroxysme se révélera suicidaire.

L'An 2000, il n'y a vraiment pas de quoi en être fier !

■
Jean-Michel VAN DER STEEN

(*) Sources: *Observatoire de la Mondialisation et Programme des Nations Unies pour le Développement (1998).*

brise municipale



Etienne Passebois: Beaucoup à faire...

Je n'ai de bogues que celles qui tombent de mes châtaigniers. Et elles le font depuis des lustres sans avoir attendu ce fatidique an 2000.

Ça pique un peu quand on touche, sinon... rien ne se passe, de sorte que celui qu'on nous annonce, qui va tomber de je ne sais quel arbre ne me préoccupe pas outre mesure: la bûche que je mettrai dans mon fourneau va continuer à brûler et à me chauffer, l'eau va toujours couler à la fontaine...

désireux de les faire valoir, aura la possibilité de s'exprimer.

On s'acheminera ainsi, tout naturellement, vers l'intercommunalité qui va constituer une forme de regroupement indispensable pour mener à bien des projets importants. L'état y aidant financièrement, la démarche sera peut-être assez naturelle.

Mais attention ! Le miracle ne sera pas là pour autant. La commune doit être conservée, non pas pour préserver une écharpe de maire,

Un autre sujet de réflexion en ce moment: les évolutions de l'agriculture. Nous consacrons à quelques-uns de ces aspects des pages à part dans notre revue.

Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) semblent très intéressants pour notre région et le fait qu'on favorise le travail de l'agriculteur plutôt que la production constitue un progrès non négligeable dans une prospective d'aménagement plus complet du territoire, progrès aussi dans une meilleure répartition des richesses: n'est-il pas scandaleux que de gros céréaliers perçoivent des millions de subventions alors que l'agriculture familiale vit misérablement. Ne nous dit-on pas que le prince de Monaco, qui possède des champs de blés dans le centre de la France perçoit près de 3 millions de subventions !

Mais évidemment, nous n'en sommes pas à une anomalie près. J'entends dire ces jours-ci que les arbres des grandes avenues de Paris étaient, pour les fêtes, enveloppés de voiles blancs. Ces voiles ont été salis par la pollution, il a fallu les enlever. Coût 9 millions de francs. Et dire que nous avons été obligés de jongler à quelques francs près pour payer nos dettes de cette fin d'année !

Un autre sujet abordé, moins intéressant que celui des CTE, plus inquiétant également: celui des manipulations sur les semences.

Naguère, on semait une graine, elle donnait une plante qui produisait à son tour une graine que l'on ressemait l'année d'après et ainsi de suite. Il suffisait de garder les graines d'une belle plante, de

Le mot des "saints-maires"

Quelque crainte pour la lumière électrique ? Même pas. J'ai dans le tiroir du buffet un stock important de bougies qui permettront d'atteindre l'arrivée du jour.

En voilà des propos passésistes, que dis-je passésistes... primitifs. En tout cas indignes d'un maire qui se veut à la pointe de l'action et de préférence innovante.

Revenons donc à plus de sérieux.

Mes collègues parleront également, je suppose, de la réflexion collective qui est menée au niveau du canton et qui, après une année de travail, a conduit à la création d'une association qui permettra le développement d'une plus grande démocratie participative où les élus ne seront pas les seuls maîtres du jeu mais où chacun, ayant des idées et

mais pour maintenir un contact de proximité. La collectivité créée par nos six communes sera-t-elle assez importante : une misère plus une autre misère ne fera pas forcément une richesse. Mais alors avec qui s'associer ? Avec des communes du Gard ? Avec celles de la Vallée-Longue ? Il y aura encore du chemin à parcourir...

Et puis encore une entité de plus: la commune, l'intercommune, le canton, le département, etc... Ça fera beaucoup de décideurs, beaucoup de services. On veut alléger et faciliter les tâches mais dans la réalité ne va-t-on pas les compliquer ?

Les générations futures vont avoir du pain sur la planche, du grain à moudre, du fil à retordre... (barrez la mention inutile).

ne pas semer toujours la même espèce au même endroit. Ainsi, les haricots "ginibète" sont plantés dans le pays depuis des dizaines d'années... mais qu'en est-il des autres espèces ? des grosses laitues romaines ? des pommes de terre "Beauvais" ? Des "spécialistes" plus affairistes que poètes de la nature, sous le prétexte de la sélection, de meilleure production... ont fait disparaître des espèces, en ont créé de nouvelles mais qui ont la particularité de produire des graines... quasiment stériles ou en tout cas aux rendements extrêmement diminués. N'avait-on pas imaginé des graines totalement stériles baptisées "Terminator" ? L'expérience a été stoppée devant la levée de bouclier que cela a fait naître mais pour combien de temps ?

Que va maintenant nous apporter cette année ronde ? 1999 n'était pas très facile à écrire. 2000 ça va manquer de fantaisie !

Je ne voudrais tout de même pas aborder ce troisième millénaire sans parler plus directement des problèmes propres à notre commune.

L'effort, pour cette année qui se termine, s'est porté essentiellement sur l'aménagement du terrain de l'Ayrollé et la construction des 3 dernières maisons qui terminent l'ensemble: cela nous a valu l'arrivée d'une population nouvelle jeune et riche d'enfants. Nous souhaitons vivement qu'ils se trouvent bien dans cette nouvelle résidence et y trouvent leur épanouissement. Mais tout n'est pas fini. Et l'environnement sur ce terrain est bien loin d'être satisfaisant: routes à goudronner, murs de soutènement à construire, plantations à réaliser pour rendre l'ensemble agréable.

Il va falloir trouver des sous pour réaliser tout cela et le budget 2000 ne sera pas beaucoup plus facile à boucler

que celui de 99.

Les aménagements des AEP piétinent: à l'argent s'ajoutent des difficultés administratives.

Il reste donc beaucoup à faire et cette année nouvelle ne nous permettra pas une somnolence de fin de mandat comme celle du soldat libérable qui attend "la quille".

Je forme donc des vœux pour la meilleure année possible, pour que nous ayons le courage d'aborder l'avenir tous debout !

En ce début janvier 2000, je mesure la chance que nous avons eue, que notre commune a eue d'être épargnée par l'ouragan des 26 et 27 décembre. Certaines personnes de Saint Fréal ont eu des proches, parce qu'ils habitent dans les régions sinistrées, affectées par ce cataclysme: comprenons tout le désarroi qui peut être le leur...■

04 janvier 2000



Elie Pellequer: Fête du millénaire...

Lors de la réunion de Pénens, au cours de laquelle fut réalisée "l'admission" de la commune de Saint-Maurice dans l'équipe de rédaction du "Vent des Bancelles", le maire que je suis fut prévenu qu'il aurait à participer en four-nissant son "mot du Maire".

Certes je ne considère pas cela comme une punition, mais en y réfléchissant je me rends compte de l'effort qui m'est demandé: j'ai en effet à rivaliser avec deux collègues qui m'ont l'air d'avoir la plume facile vu qu'ils signent de longs articles. Je suis persuadé qu'ils ont un avenir en tant que pigistes...

Chose promise, chose due ! Me voilà donc parti pour rédiger ma copie.

Comme la plupart des gens de mon âge, la fin du deuxième millénaire paraissait très très loin et pourtant, nous y sommes. Cet événement a été abondamment exploité par les médias. Ce n'était pas un "scoop", mais nombreux sont ceux qui l'ont exploité. Un peu partout et surtout dans les villes un peu importantes, de grandes fêtes seront organisées à cette occasion, tandis que quelques illuminés de par le monde s'attendent à toutes sortes de problèmes. C'est ainsi que réagissent d'un côté les optimistes, de l'autre les pessimistes. Le match est lancé,

nous verrons bien qui aura raison.

A mon avis, le soleil et notre bonne vieille terre qui en ont vu d'autres, ne changeront pas leurs habitudes. Donc bienvenue à l'an 2000 !

A propos de fêtes, pourquoi n'organiserions-nous pas quelque chose ensemble pour accueillir le troisième millénaire qui débutera le 1er janvier 2001 ?

Pour réaliser ce projet, il nous reste tout juste un an. J'espère que nous trouverons le temps de mettre quelque chose sur pied.

En attendant, je vous souhaite une très bonne année 2000. ■

Elie PELLEQUER

“Une formule nouvelle apparut, liée d’une part au temps libre et d’autre part à la pluri-activité. Les massifs montagneux se repeuplèrent et quelques néo-ruraux grossirent les rangs des adeptes de l’agriculture biologique et environnementale”.

Le retour des paysans.



Henry Mendras, sociologue rural de grande qualité au CNRS, s’interrogeait en 1967 dans un livre célèbre sur "La fin des paysans" et des valeurs qu’ils incarnaient.

L’agrandissement inconsidéré des structures, qui répond plus à une logique industrielle qu’à un souci de développement durable et agro-environnemental, l’inquiétait à juste titre. Les petites exploitations familiales ont disparu peu à peu, incapables, souvent mentalement, mais surtout financièrement (les aides quantitatives au produit les écartaient de la manne de l’Etat) de s’adapter aux technologies nouvelles.

Dans le même temps, la génération issue de la Libération et pour partie formée à la J.A.C. généra les têtes pensantes du mouvement socio-chrétien agricole qui prirent des responsabilités dans les organisations socio-professionnelles.

Michel Debatisse fût"

vent de la terre.....

●●● C'est alors que les ruralistes reprirent espoir. Une formule nouvelle apparut, liée d'une part au temps libre, et d'autre part à la pluri-activité que nous prônions - dans le vide - depuis trente ans. Fuyant les plages et les stations surpeuplées, retrouvant des racines, satisfaits des prix de revient, bon nombre de Français et d'étrangers se mirent à pratiquer le tourisme vert, apportant aux petits exploitants des complémentarités de ressources non négligeables.

Les massifs montagneux se repeuplèrent grâce aux emplois saisonniers, complétés par le "bed & breakfast", les chambres d'hôtes, les gîtes ruraux, la vente directe de produits locaux et le "coup de main" aux résidents secondaires... Mais plus encore, la révolte significative contre la "malbouffe", témoigna d'une

orientation nouvelle dans la conscience des petits agriculteurs. Quelques néo-ruraux, issus pour certains de la vague de mai 68, affirmèrent dans leurs modestes terroirs, non d'un retour à la terre de type vichyssois, mais de la volonté de rechercher un nouveau style de vie, loin des mégapoles, de leur agitation stérile et de leur manque d'âme. Partisans d'un développement harmonieux, ils grossirent les rangs des adeptes de l'agriculture biologique et environnementale. Les mentalités évoluaient, avec de nouveaux arrivants : retraités, résidents secondaires en attente de la retraite, artisans...

La Cévenne proprement dite est exemplaire de ce changement. On peut déplorer d'ailleurs que, générateurs d'une nouvelle ruralité et mainteneurs d'une vie dans ce "désert français" que l'on craignait, ils ne reçoivent pas

les aides qu'ils méritent, au contraire des opportunistes. C'est d'autant plus injustifié que ceux-ci contribuent, par leur accaparement des terres disponibles, à la désertification tant redoutée. Plus de jeunes ménages dans ces hautes terres, plus d'enfants, plus d'écoles, et de fil en aiguille, plus de services. Nos dirigeants, nos élus, portent une responsabilité certaine pour leur manque d'imagination et d'esprit de prospective.

Pour prendre un exemple de ce mépris de l'autre: un de ces hommes ayant créé une petite entreprise agricole, reconnu officiellement comme agriculteur, élève une quarantaine d'ânes que de nombreux touristes louent l'été pour visiter nos serres et valats. Ayant acheté à un voisin la surface nécessaire pour construire une maison d'habitation près de son exploitation, en zone centrale

Mauvaise graine.....

Terre de Semences ou la raison du moins fort.

Nous constatons tous, petits paysans ou petits jardiniers amateurs que depuis quelques années, les graines que nous achetons relativement chères chez le fournisseur - grainetier de "la ville" produisent de beaux légumes ou de beaux fruits, mais que si nous voulons conserver la semence comme on le faisait naguère couramment, elle ne produit, l'année d'après, quasiment plus rien de convenable: plantes malingres et rabougries sans rapport avec la première production.

Selection, nous a-t-on dit. Nécessité d'améliorer les espèces pour avoir de meilleurs rendements et accroître ainsi la productivité.

Nécessité aussi pour les producteurs de "passer chaque année à la caisse" pour renouveler la semence.

Que s'est-il donc passé? Depuis une quarantaine d'années, au début des années 60 surtout, des multinationales de la pétrochimie ont racheté un bon millier de semenciers dans l'hémisphère nord et ont fait ainsi disparaître la plus grande

variété des espèces anciennes. Ainsi on ne trouve plus sur le marché la ginibète cévenole, le navet de Nancy, le poireau de St Victor, etc...

Ces grands indus-triels (curieux terme alors qu'on pense plutôt agriculture) dont les plus connus sont Du Pont et

Monsanto, ont réduit quasiment à néant le merveilleux travail effectué au siècle dernier par les Vilmorin, les Andrieu, les Clause...

Plus grave encore, les variétés anciennes ne peuvent

être commercialisées (cf Journal Officiel du 26/12/97) que si elles respectent des dispositions extrêmement draco-niennes: - prouver qu'elles ont plus de 20 ans d'âge.

- prouver qu'elles sont vraiment distinctes, homo-gènes, stables... - payer un demi-droit de 1450 F par variété.

Et encore, une fois que ces

conditions sont remplies, la vente ne peut se faire qu'avec la mention: "variété destinée exclusivement aux jardiniers amateurs".

Toutes ces contraintes qui relèvent de la loi du plus fort n'ont pas manqué d'émouvoir et

il s'est créé une association "Kokopelli, pour la Libération de la Semence et de l'Humus", pour la protection de la biodiversité. Son adresse: Quartier Saint Martin 07200 Aubenas (tel: 04.75.93.53.34.).

Les personnes qui seraient intéressées peuvent nous voir au Vent des Bancelles, nous disposons d'une documentation plus détaillée. Par ailleurs, le "Nouvel Observateur" du début décembre 99 a consacré un article à ce problème.

Avec la "malbouffe" de José Bové, la "malgraine" de Terre de Semences?

Arrivera-t-on à conserver quelques parcelles de naturel et d'authenticité?

E. P.



rafale de plombs

Chose promise chose due ! Nous développons ce thème abordé dans le numéro précédent. Des événements récents, qui auraient pu s'avérer dramatiques, nous incite à l'explorer sous un angle différent ...

Libres propos sur La Chasse

Ce n'est pas mon truc, "ce n'est pas ma tasse de thé", comme on dit quand on parle moderne, mais c'est une pratique dont on ne peut négliger l'existence dans notre région tant elle fait partie ici d'une activité importante et qui fait

naître des réactions d'engouement pour les uns, de rejet pour les autres, mais pratiquement jamais d'indifférence.

Ses aspects généraux

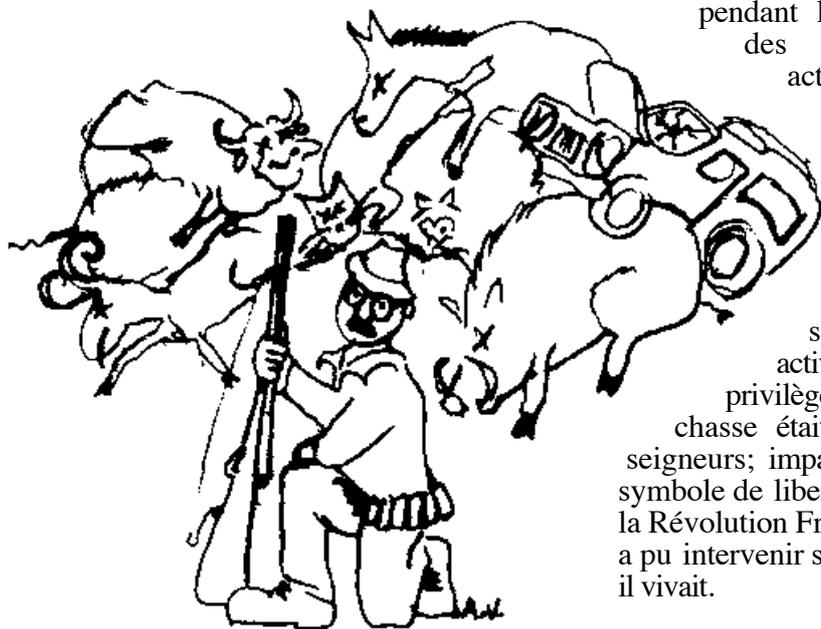
Cette activité a été pendant longtemps une des principales actions de l'homme sur la nature. A l'origine activité vitale puisque l'on chassait pour se nourrir, activité de privilège ensuite: la chasse était réservée aux seigneurs; impact politique et symbole de liberté puisque avec la Révolution Française chacun a pu intervenir sur les terres où il vivait.

C'est dire qu'il ne s'agit pas là d'un simple loisir mais d'une activité chargée d'histoire et de culture.

Mais jusqu'à ces dernières années le chasseur était aussi paysan attaché à un territoire. L'urbanisation, la désertification des campagnes a modifié ce rapport et ces profondes et rapides mutations de notre manière de voir, de comprendre et d'utiliser le monde rural crée aujourd'hui des situations nouvelles. Il faut donc aborder ce problème de la chasse avec raison et bonne foi. Mais est-ce possible ? N'existe-t-il pas dans ce domaine des engagements trop passionnels ?

La réglementation

Cette perte de contact avec la nature, je dirai volontiers avec le bon sens, a amené le législateur à



intervenir. Le droit de chasse est lié au droit de propriété et malgré l'héritage de la nuit du 4 août 1789 abolissant le droit régalien de chasse, le code rural précise bien: "nul n'a la possibilité de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire...".

Après la seconde guerre mondiale ces petits patrimoines de quelques hectares gênaient les chasseurs habitués maintenant à ne plus marcher à pied mais à utiliser des véhicules pour couvrir de plus grands espaces. Ils ont obtenu par la loi "Verdeille", que le droit de passage et d'intervention puisse s'exercer sans réserve sur tout un territoire communal par exemple.

Actuellement, changement de mentalité sous l'influence des écologistes, d'une perception concrète de la relation homme/animaux, un nombre important de propriétaires ne veulent pas qu'on empiète sur leur territoire. Les dispositions européennes renforçant cette idée là, amènent à la condamnation de la loi "Verdeille", et si elle n'est pas encore abolie, elle est relativement compromise et des personnes qui ne veulent pas recevoir des plombs sur la pelouse de leur jardin ont obtenu souvent gain de cause auprès des tribunaux.

La tension s'accroît, la communauté européenne édicte des règles qui présentent des divergences avec celles de notre pays. Le gouvernement se mêle alors de ce problème. Le premier ministre demande à un député (celui de la Côte d'Or, M. François Patriat) d'établir un rapport en vue de l'établissement d'une loi sur la chasse. Mais dès que ce rapport est présenté à

Matignon et publié, c'est le tollé général: pas d'accord sur les limitations des jours de chasse, pas d'accord sur la chasse de nuit, sur celle des oiseaux, sur la protection des espèces, etc...

Peut-on penser que cette affaire soit une affaire d'état ? Elle l'est, incontestablement.

Je ne sais pas s'il est intéressant dans notre journal de détailler tous les aspects de ce problème, mais je signale que de nombreux articles sont publiés à ce sujet et chacun peut, sans difficulté, s'y rapporter.

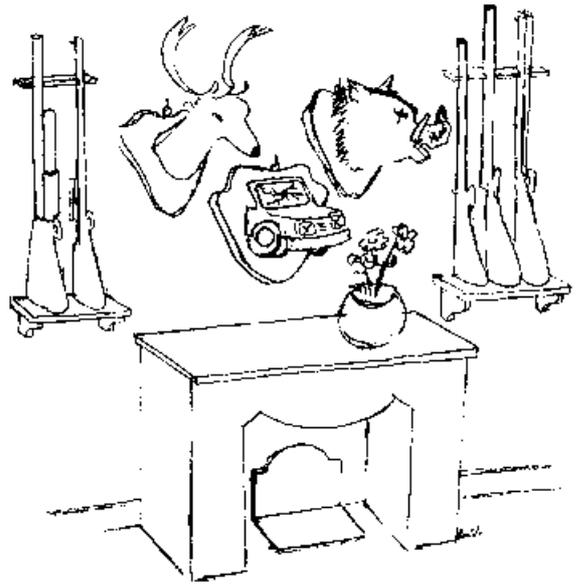
Les réalités sur le terrain

Elles sont aussi diverses que ce qu'il y a de relations possibles avec cette activité.

Lisons "la Lozère Nouvelle" qui est l'hebdomadaire local que pratiquement tout le monde connaît. Nous y trouvons des récits enthousiastes des trophées de chasse: c'est à l'équipe qui a tué en une seule fois le plus grand nombre de sangliers, c'est telle jeune fille ou tel jeune homme qui pour sa première cartouche a réalisé une belle performance, réédition moderne du coup d'essai et du coup de maître; c'est tel Nemrod avisé qui abat un cerf de 250 kg et je ne sais combien de cors. C'est encore la description dithyrambique de repas de chasseurs, de la chaude ambiance et de la solide amitié autours de plats de qualité exceptionnelle, etc...

Voyons, maintenant, un autre aspect du tableau.

Quand deux jeunes gens rentrant de leur travail reçoivent une balle qui traverse leur voiture de la lunette arrière au pare brise, que cette balle



passé entre les deux têtes des passagers du véhicule, on ne parle pas de chance, mais de miracle ! Et s'il en est quelques-uns qui s'insurgent parce qu'on s'affole un peu devant une telle situation, parce qu'on s'insurge également: "ce n'est pas grave", entend-on, "il n'y a pas eu d'accident!". On reste tout de même perplexe: est-il possible qu'on puisse trouver banale et sans importance une telle situation ?

Qui a été l'auteur d'un tel geste ? Un hurluberlu ? Un irresponsable ? Non pas, un brave agriculteur de nos Cévennes, cinquante ans au moins de pratique de chasse... mais agissant aujourd'hui dans un contexte différent de celui qu'il a connu lors de son premier coup de fusil.

Quand le papé Vidal allait à "l'espère" au lièvre sous le poirier du Couderc, avec des plombs de 12 ou de 16, il ne menaçait pas la vie des uns ou des autres, il ne se préoccupait pas de tableaux de chasse, de performance, de rentabilité.... Il avait une autre conception de cette activité.

Autres temps, autres mœurs !

Etienne PASSEBOIS

"Des récits enthousiastes de trophées de chasse..."

*Mathias poursuit ses interviews des "dames" de son village.
Aujourd'hui: Josette Argenson...*

Enfance

cévenole



Mathias Brossard : *Es-tu née à St Maurice ?*

Josette Argenson : Non je suis née au Pont de Montvert parce-que mes parents habitaient Frutgères à ce moment-là

M.B : *Quels métiers tes parents exerçaient-ils ?*

J.A : Mon père était agent de travaux à l'équipement et ma mère était agricultrice.

M.B : *Étaient-ils d'ici ?*

J.A : Oui

M.B : *Peux-tu me décrire la ferme ?*

J.A : Il y avait 5 vaches de race Aubrac, des chèvres, des poules et des cochons.

M.B : *Que vendaient-ils comme produits ?*

J.A : Du lait et du beurre qu'on vendait aux touristes l'été (et sinon, on les consommait), du veau et des chevreaux, au boucher de Vialas. Les cochons on les charcutait pour nous.

M.B : *Que cultivaient-ils ?*

J.A : Ils faisaient leur jardin uniquement.

J.A : Ils faisaient leur jardin uniquement.

M.B : *Que donniez-vous à manger aux bêtes ?*

J.A : Du foin et l'herbe des prés.

M.B : *Est-ce qu'entre paysans, vous vous entraidez pour faire les foins ?*

J.A : Non, chaque famille faisait ses foins individuelle-ment à la faux.

M.B : *Faisiez-vous des*

cueillettes ?

J.A : Oui pour faire les confitures de myrtilles et d'églantines.

M.B : *Les enfants participaient-ils aux travaux de la ferme ?*

J.A : Oui, beaucoup. Pendant les vacances d'été, on aidait à

Pendant les vacances d'été, on aidait à faner. Moi, le matin, je gardais les vaches. Pendant les vacances de Pâques on

nettoyait les prés, c'est à dire qu'on enlevait

les branches et les cailloux pour pouvoir bien faner.

M.B : *Est-ce que ces travaux vous plaisaient ?*

J.A : Que ça nous plaise ou non, il fallait le faire.

M.B : *Allais-tu à l'école à St Maurice ?*

J.A : Oui, du CP au CM2, avec une dizaine d'autres enfants. Il y avait

Yvette et Jean-Pierre BIOT qui venaient du Massufret, Marinette, Huguette et Bernadette CLAVEL, des





Bastides,
Jean-Paul
VELAY, et
nous cinq .

M.B : *Qui aviez-vous comme professeur ?*

J.A : Ce fût au début Mme ROUVIERE, puis ensuite Mme ROUSSE.

M.B : *Quels étaient vos jeux ?*

J.A : On jouait à la marelle. On allait construire des cabanes dans la montagne.

M.B : *Est-ce que tu partais en vacances ?*

J.A : Non, jamais.

M.B : *Y avait-il le culte au Temple ?*

J.A : Oui, une fois par mois : on était une dizaine avec le pasteur PICOT de Vialas.

M.B : *Y avait-il plus de familles au bourg que maintenant ?*

J.A : Oui toutes les maisons étaient habitées.

M.B : *Y avait-il des commerces ?*

J.A : Oui, il y avait une épicerie, une poste avec 2 facteurs, la mairie, un chef cantonnier. Le boucher et le boulanger ambulants passaient toutes les semaines.

M.B : *Qui étaient paysans à part vous ?*

J.A : Les VELAY, un autre VELAY sourd-muet et ma grand-mère.

M.B : *Et les transhumances ?*

J.A : Il y en avait mais avec beaucoup plus de moutons que maintenant.



M.B : *Les sangliers faisaient-ils des dégâts sur vos terres ?*

J.A : Non, on en n'entendait pas parler.

M.B : *Participiez-vous à des veillées ?*

J.A : Oui, on en faisait 2 ou 3 par hiver, entre habitants du bourg.

M.B : *Quand est-ce que ça s'est arrêté ?*

J.A : Lorsque chacun a eut sa télévision.

M.B : *Qu'est-ce que vous y faisiez ?*

J.A : Les adultes jouaient aux cartes et les enfants s'amusaient.

M.B : *Y avait-il des touristes ?*

J.A : Oui, les mêmes que maintenant.

M.B : *Aviez-vous une voiture ?*

J.A : Non mais le car nous transportait partout où nous avions besoin : Génolhac, Vialas, Le Pont de Montvert, Florac, etc ...

M.B : *Les fêtes et les foires existaient-elles encore ?*

J.A : Non, plus à St Maurice. Au Pont et à St Frézal, oui, mais nous n'y participions pas.

M.B : *Quels sont tes meilleurs souvenirs ?*

J.A : C'est quand je gardais les vaches. Le matin je partais vers 7h 30 et je les ramenais à 11h. Là, j'avais du temps pour lire, sinon en dehors de ces moments, je n'en avais pas le temps. ■

Pendant les vacances d'été, on aidait à faner. Moi, le matin, je gardais les vaches. Pendant les vacances de Pâques on nettoyait les prés, c'est à dire qu'on enlevait les branches et les cailloux pour pouvoir bien faner.

Mathias BROSSARD



dans l'œil du cyclone

Lors du recensement de 1891, le hameau comptait 52 habitants, répartis dans 13 maisons ou familles. C'était le village le plus peuplé de la commune de Saint Maurice de Ventalon.

Le Massufret



Vous souhaitez que je vous parle du MASSUFRET; voilà une chose qui m'est fort agréable. J'aime ce hameau où je suis né, où j'ai passé une enfance heureuse et où je viens toutes les fois que je peux. Mon problème est qu'il ne se différencie pas beaucoup de tous nos petits villages, un peu perdus dans le haut de nos vallées cévenoles.

Je vais essayer, par quelques traits, peut être fort décousus, de vous le singulariser un peu.

Il se situe dans la pointe sud-est de la commune de St Maurice de Ventalon, un peu coincé entre la commune de Vialas qui arrive jusqu'au pont sur le Luech, à 800 mètres de nos maisons et la commune de Saint Frézal de Ventalon, que nous voisinons au Col de la Pierre Plantée.

Son altitude est de 876 mètres - à l'entrée du village devant la fontaine - c'est une limite pour la châtaigneraie; la

vigne y pousse bien, mais le raisin y mûrit qu'exceptionnellement (il s'agit de treilles de "clinton" bien entendu). Au jardin, les tomates ont beaucoup de mal à devenir rouges et les aubergines d'un noir brillant, maïs, haricots, salades, blettes, choux, carottes et raves abondent.

Vous seriez peut-être intéressés de connaître l'origine du nom de MASSUFRET. Je ne la connais pas d'une manière absolue, voilà deux possibilités que je sou mets à votre appréciation :

Pour la première, le MASSUFRET viendrait de l'occitan MAS U FRET, que certains traduisent par MAS DU FROID. Ce sont les gens de Soleyrois, (un peu moins "gavots" que nous, étant un peu plus bas dans la vallée), qui disaient cela avec une pointe de mépris et, j'ajouterai, peut-être un peu de jalousie de leur part. Certes, l'orientation Nord-Est rend notre village plus froid que le leur, orienté plein sud, mais nos pâturages et prairies restaient herbeux et verdoyants en plein été, alors que les leurs étaient grillés par le soleil.

Je ne partage pas cette opinion, MAS DU FROID se traduit en occitan par MAS DEL FRET, qui ne se rapproche pas vraiment du nom MASSUFRET;

Par contre, la deuxième possibilité me paraît plus sérieuse. Elle me vient de l'ancien notaire de Vialas, Jean Bonijol - Jean d'Antoinette "Lou Panard" - que les anciens ont bien connu. Il me témoignait de la sympathie pour mon village et appréciait son site. Il me disait donc, que pour lui, MASSUFRET, venait de MAS USUFUITIER, qui par transmission verbale et



USUFUITIER, qui par transmission verbale et compression de syllabes, serait devenu, au cours du temps, ce qu'il est aujourd'hui.

Cette deuxième hypothèse, outre qu'elle m'est plus agréable, me paraît aussi plus vraisemblable. En effet, le Seigneur de LAFARE et MONTCLAR, qui, sous la féodalité, disposait de nos terres, aurait très bien pu en donner certaines en usufruit à l'un de ses vassaux. L'origine de certaines maisons du hameau et un acte d'achat de terrain, datant de 1626, de l'un de mes ancêtres Durand à la Seigneurie en question, me confortent dans cette opinion.

Maintenant, si l'un de vos lecteurs de notre revue connaissait une autre origine du nom MASSUFRET, je lui serais reconnaissant de me la communiquer.

Il est difficile, pour ne pas dire carrément impossible de se faire, aujourd'hui, une idée de ce que pouvait être le village à la fin du 19ème siècle.

Lors du recensement de 1891, le hameau comptait 52 habitants, répartis dans 13 maisons ou familles; c'était le village le plus peuplé de la commune de St Maurice de

commune de St Maurice de Ventalon, qui avait, à cette date, 353 habitants.

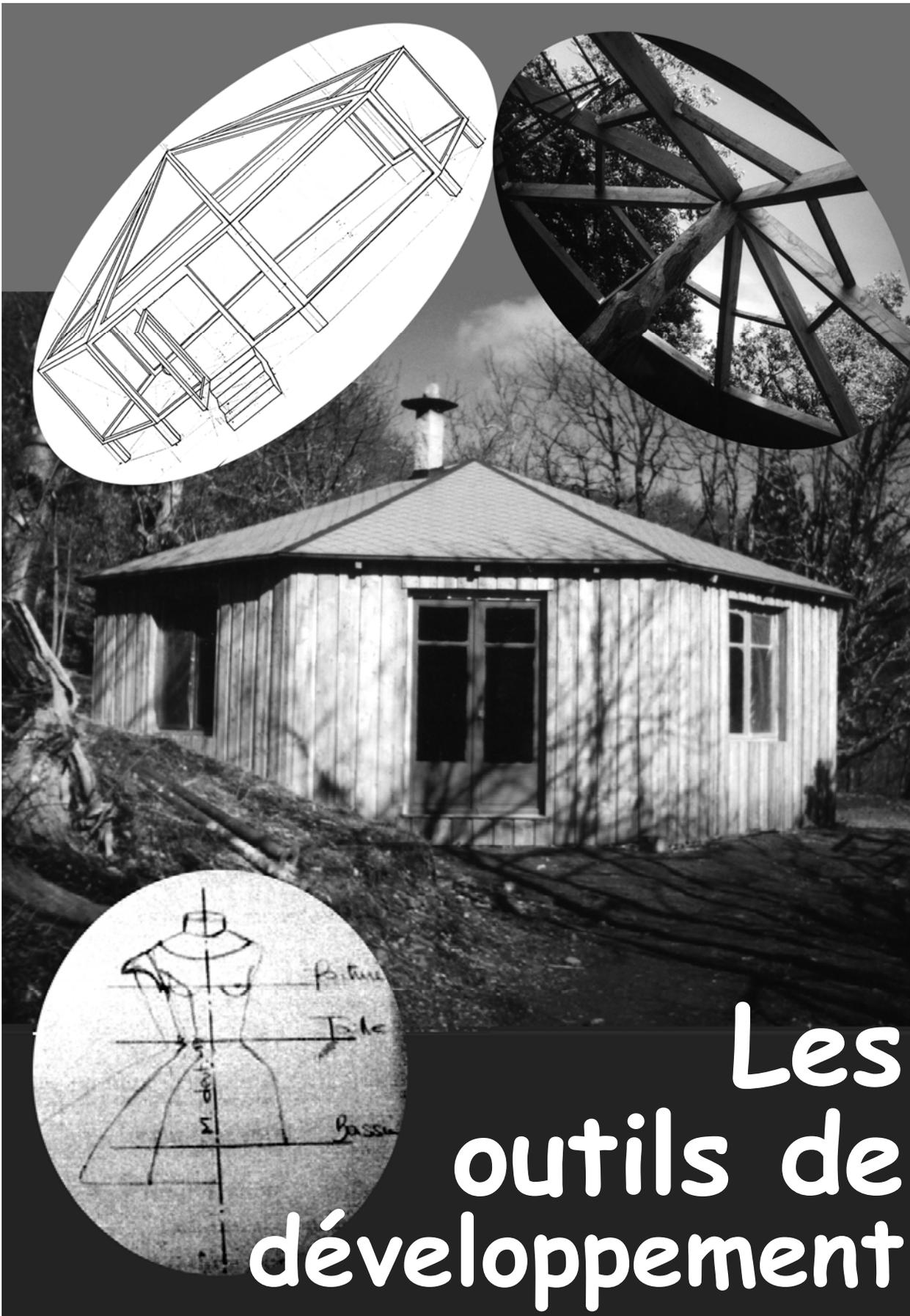
Uniquement agricole, toutes les terres étaient cultivées tout autour. Au dessus du hameau, sur une cinquantaine de "Bancels", représentant une bonne dizaine d'hectares, poussaient le seigle en alternance avec le blé noir, les pommes de terre, les raves et un peu d'avoine.

Dans les abords immédiats, autour des sources les plus importantes, les jardins potagers produisaient en abondance les légumes du pays, assurant tous les besoins familiaux. Châtaigneraies et prairies occupaient tout le reste du terrain.

Les pâturages pour les vaches étaient intercalés entre champs et prairies et les terres à mouton sur les hauteurs et endroits d'accès difficile.

Comme tous les villages cévenols, il semblait qu'il était sec et manquant d'eau. On continue à le penser encore aujourd'hui, quelle erreur !!! J'ai répertorié une bonne quarantaine de sources dont une dizaine au dessus du village peuvent par simple gravité alimenter l'ensemble des maisons.

Au dessus du hameau, sur une cinquantaine de "Bancels", représentant une bonne dizaine d'hectares, poussaient le seigle en alternance avec le blé noir, les pommes de terre, les raves et un peu d'avoine.





En marge des monstrueux mécanismes à "créer de l'activité", une infime fraction de citoyens de ce pays se sont insinués dans le passage plus qu'étroit que leur laissaient les "gros" pour essayer d'y glisser quelques manières de faire un peu plus respectueuses de l'homme.

"Mon projet, qui qu'en veut ?"

Dans ce même dossier, et sous le titre "Divertissement 2000", notre amie Ghislaine Guignier consacre une partie de son article aux malheurs de la Nef, injustement accrochée, je peux aussi en témoigner, par le rapport parlementaire sur les sectes, dit "Rapport Guyard". Je ne reviendrai donc pas sur cette affaire, largement décrite, mais puisqu'il était prévu que Le Vent des Bancels consacre cette fois-ci un dossier aux outils de développement que pourraient éventuellement utiliser nos lecteurs, ou des proches de nos lecteurs, à l'occasion de leurs projets, je m'attacherai surtout à présenter les activités de cette société de financement, ainsi que quelques micro-organisations de proximité, qui tentent d'oeuvrer dans la même direction.

Ce n'est pas pour me vanter, comme disait l'autre, mais on ne parle à peu près bien que de ce qu'on connaît un peu, et il se trouve que j'ai passé plus de la moitié de ma

vie à "faire" du développement économique et à accompagner des dizaines, voire centaines, de petites ou moyennes entreprises industrielles ou artisanales au moment de leur création, de leur développement et, moins drôle, de leur agonie.

Je ne porterai pas un jugement totalement négatif sur les systèmes, organisations, procédures, mis en oeuvre depuis une trentaine d'années par les différents gouvernements et établissements publics qui leur servent de relais. J'ai été au coeur de ces dispositifs et payé pour les appliquer avec, si possible, efficacité. Dans le système complètement batard de redistribution qui caractérise une économie ne sachant plus si elle est libérale, dirigée, semi-libérale, mixte, plutôt assistée, un système qui donne d'une main, reprend de l'autre, on peut admettre que, grâce à de tels expédients, car ces "mesures d'encouragement" n'ont jamais été rien d'autre, le pire a souvent été évité.

En apparence tout au moins, puisqu'un des résultats catastrophiques de ces politiques successives de replâtrage est d'avoir "eu la peau" du contrat de travail, première conquête sociale du siècle, au profit de la "flexibilité", bel attribut végétal pour évacuer le "salarié Kleenex", jetable après emploi. En attendant peut-être d'avoir celle de notre système de retraite, quand les "partenaires sociaux" auront assuré leur propre survie sur les restes de cette deuxième conquête sociale du siècle.

En marge de ces monstrueux mécanismes à "créer de l'activité", dont ceux que ça intéresse trouveront le mode d'emploi auprès des compagnies consulaires (et pourquoi pas ? quand un bateau coule, on ne va pas faire la fine bouche sur le confort du canot de sauvetage...), une infime fraction de citoyens de ce pays se sont insinués dans le passage plus qu'étroit que leur laissaient les "gros" pour essayer d'y glisser quelques

manières de faire un peu plus respectueuses de l'homme. Notamment lorsqu'il prétend trouver, modestement, ses moyens d'existence, dans l'exercice de talents qu'il ne souhaite pas mettre à la disposition d'un employeur de plus en plus suspect de ne pas vouloir son bien. Ce qu'il est parfois convenu de désigner sous le nom d'économie alternative, sans qu'une définition très claire ait jamais pu être donnée de ce terme.

Certains d'entre eux ont même réussi une percée, le plus souvent par la voie associative, qui les autorise presque à parler d'égal à égal avec les tenants de l'institution officielle et brevetée SGDG, comme on disait jadis. C'est le cas de la Nef, qui, sans remettre en cause (c'est encore un peu tôt...) les bases mêmes du système bancaire français (allez ... international et mondialisant), parvient depuis une quinzaine d'années à en utiliser les outils dans une vision radicalement différente.

L'emploi de mots comme citoyenneté, solidarité, fraternité, humanisme, est depuis quatre ou cinq ans si débridé qu'on commence à hésiter à s'en servir, les experts du marketing politique, ou d'entreprise (cf Vivendi) ne se privant pas, eux, d'en abuser. D'ailleurs, l'intention est claire: quand ces mots auront perdu leur sens profond par excès d'utilisation, on ne pourra plus s'en servir comme bouclier, encore moins comme étendard.

Dans notre petit coin de Cévennes, le risque (la chance?) de voir se concrétiser des projets d'entreprise relevant de l'économie traditionnelle, conventionnelle, est plutôt faible. Tout au plus, pouvons-nous rêver d'une petite unité de transformation agro-alimentaire (encore que ... cf Verfeuille), d'un atelier de valorisation du bois, dans le prolongement

d'une scierie, d'un café-restaurant, d'un artisanat du bâtiment (continuez si vous pouvez, ça peut devenir intéressant...).

Notre répertoire à nous, c'est la pluri-activité, formule qui à elle seule plie déjà de rire les économistes et petits banquiers habitués aux dossiers "sérieux". C'est quoi c'bricolage ? des torchons et des serviettes, la carpe et le lapin ? "Je crois que ça va pas être possible", comme chantent les rappeurs de Zebda.

Sans parler, pour une société professant une telle déférence, du moins dans ses sphères dirigeantes, à l'égard du modèle américain, de ce manque de réalisme qui empêche de considérer dans son ensemble une activité humaine, et persiste à vouloir la saucissonner, au nom de "régimes" divers, de statuts : agricole, artisanal, commercial, culturel, artistique. Au point qu'un monsieur qui élève des ânesses, non pas pour les traire ou pour les manger, mais pour promener des enfants sur leur dos, ne semble pas devoir être considéré comme agriculteur, quelle que soit la part qu'il prend à la "gestion de l'espace". Au point qu'un agriculteur est autorisé à transformer pour les vendre les produits (pardon, carottes et cochons !) qu'il cultive ou élève, mais devra s'inscrire, avec tout ce que cela suppose, au Registre du Commerce, s'il veut commercialiser simultanément quelques produits complémentaires qui n'ont pas vu le jour sur sa terre.

Derrière ce trop long préambule tendant à montrer qu'à situation particulière, il faut bien trouver des réponses particulières, j'ai essayé, dans quelques "encadrés", de donner des pistes, des informations, voire de tendre des perches.

Il existe peut-être aussi,

dans notre région, d'autres recours, d'autres appuis, dont nous n'avons pas eu connaissance. Si c'est le cas, faites-nous les connaître, nous les citerons dans le prochain VDB.

Mieux encore: que ceux de nos lecteurs, résidents permanents ou secondaires, mais qui souhaitent que le pays où ils vivent, ou viendront vivre plus tard, consolide ses acquis, assure son avenir, et qui ont, soit des moyens, soit des compétences, soit des idées, voire les trois, voient aussi dans ce dossier une invitation à participer à cet effort de développement "durable" qui commence à mobiliser ici pas mal de gens.

Ecrire au journal, qui transmettra, selon la formule consacrée, santé en sera meilleure.

Georges PONS

Congrès des entreprises coopératives

Les entreprises coopératives tenaient à Lyon du 20 au 22 janvier leur Congrès national. Au cœur des débats, la question "l'économie sociale et ses coopératives peuvent-elles évoluer sans perdre leur âme dans un monde de libéralisme dominant?". On attend la réponse. Quoi qu'il en soit, ce "tiers-secteur" de l'économie française, coïncé entre économie capitaliste et économie publique, et qui regroupe coopératives, mutuelles et associations, ne se gêne pas pour jouer des coudes. A preuve l'évolution spectaculaire des sociétés coopératives ouvrières de production entre 1980 (828) et 1999 (1506), représentant 30000 coopérateurs associés (source: "Politis").

A l'actif du mouvement, un projet qui trouverait certainement d'intéressantes applications dans notre environnement: les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) qui pourraient associer salariés, usagers et collectivités locales.





ADIE Association pour le droit à l'initiative économique

Origine:
exemple de la Grameen Bank, au Bangladesh, qui prête aux paysans sans terre.

Objectif:
aider à la création de leur propre emploi par les personnes exclues de l'activité économique.

Activités:
prêts avec intérêt, suivi de l'activité du créateur avec partenaires locaux.

Modalités:
prêts de 2000 à 30000 F, maxi 2 ans, au taux de 9,5% (+2% fonds de garantie)

Points d'entrée les plus proches:
Montpellier, Clermont-Ferrand.

Observation:
la création d'une antenne Gard-Lozère serait souhaitable. L'idée est à l'étude au Réas 48.

Siège social:
111, rue St Maur 75011 Paris.

REAS 48 Association loi 1901 B.P.18- 48800 Villefort

Directeur:
André GARRIGUES.

Délégué (emploi jeunes):
Frédéric MAGRANER 04.66.46.97.09.

Organisme de formation agréé:
914 800 120 48.

Objectifs du Réas:
aide à la réflexion préalable et à la mise en œuvre de projets d'activité de toute nature.

Concrètement:

- analyse des opportunités et contraintes.
- aide à la réalisation de dossiers.
- mise en relation avec les collectivités.
- aide juridique.
- recherche de financements (Cigale, Nef, etc...).
- recherche de partenaires et/ou cautions.
- organisation d'entreprise.
- suivi de réalisation.

CIGALE Club d'investissement pour une gestion alternative et locale de l'épargne

Juridiquement:
club d'investissement, sous convention d'indivision volontaire.

Fonctionnement:
création en voisinage d'un club de 5 à 20 personnes ayant pour objet la création d'un compte-épargne en indivision.
Dépôt des statuts auprès des impôts, désignation d'un gérant, ouverture d'un compte en indivision, par exemple sur un livret Nef.

Engagement:
alimenter chaque mois (prélèvement recommandé, de 50 à 300 F par mois) pendant la vie du club (5 ans renouvelables une fois).

Modalités d'intervention:
soit en participation au capital d'une SARL, SCOP, SA, pour 33% maxi, soit par apport en compte courant d'associé.

Régime fiscal:
le souscripteur peut déduire de ses impôts 25% des sommes investies, dans la limite de 37500 F pour un célibataire, 75000 F pour un couple marié ... ou pacsé.

Principe éthique:
développer une autre pratique de l'utilisation du capital et inciter à toujours plus de démocratie économique et locale.

En Lozère, la Cigale "EFFICIENCE" créée en 1996 à l'initiative du "Réas 48" arrive en fin de parcours, après avoir permis à plusieurs personnes de retrouver une activité économique.

Certains de ses membres accepteraient peut-être de repartir pour un tour.

Or donc !!!

Si vous êtes plutôt du genre "fourmi" mais ne détestez pas pour autant les "Cigale", si nous sommes au moins cinq à vouloir mettre au moins 200 F par mois dans ce type d'épargne qui n'a aucune chance de nous enrichir mais pourrait donner un "coup de main" à des projets locaux, je vous invite à prendre contact pour la création de la "Cigale des trois Saints" !

Appeler Georges au 04.66.45.41.85.

Parmi les interlocuteurs qu'un "porteur de projet" peut avoir intérêt à connaître, il faut encore en citer deux, plus "institutionnels" sans doute, puisqu'adosés aux compagnies consulaires évoquées au début de ce dossier:

LOZERE-INITIATIVE Association loi 1901
16, bld Soubeyrand
- BP 81
48002 Mende cedex

Fonds d'intervention:

créé par les collectivités locales, l'Etat et l'Europe, des établissements bancaires, des entreprises lozériennes et les compagnies consulaires.

Nature de l'aide:

- conseil à la création d'entreprise.
- octroi de prêts d'honneur sans intérêts ni garantie
- désignation d'un "parrain" pour accompagner le créateur d'entreprise.

Projets éligibles:

- création d'entreprises de production ou de services à l'industrie ayant un caractère innovant.
- reprise ou transmission d'entreprise.
- développement, si moins de trois ans.

Montant de l'aide:

- 20.000 à 50.000 F, pour les micro-initiatives (moins de 3 emplois), plafonnés à 4 fois la mise du créateur.
- 50.000 à 80.000 F, pour les projets plus ambitieux, plafonnés au montant de l'apport du créateur.

Modalités d'attribution:

décision à la majorité des 2/3 d'un comité

MIDEL Mission d'Implantation et de Développement des Entreprises en Lozère

Organisme constitué par:

- le Conseil Général de Lozère.
- la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- la Chambre des Métiers.
- la DATAR et l'ADIMAC.

Mission:

- provoquer l'implantation d'entreprises industrielles ou de services à l'industrie, par délocalisation ou création ex-nihilo et ceci:
 - en accueillant les candidats et en leur proposant des sites d'implantation.
 - en mobilisant les décideurs, les partenaires techniques et financiers autour de leur projet.
 - en les mettant en relation avec le réseau des entreprises locales.
 - en assurant l'ingénierie de leur implantation (montage des dossiers, recherche de financement, suivi de l'implantation).

Cette information peut concerner:

- 1° nos lecteurs, résidents secondaires, qui verraient un intérêt à créer une activité non loin de leur lieu de villégiature.
- 2° les créateurs locaux dont les compétences ou l'activité pourraient intéresser une entreprise en relation avec la MIDEL.

Personne à contacter:

Pierre PAGES
Tel: 04.66.49.34.87. - Fax: 04.66.65.35.29.

Enfin, et bien que cette association n'ait pas véritablement vocation à s'occuper, au moins directement de développement d'activités, il nous a paru utile, ne serait-ce que pour la faire connaître un peu mieux, de citer:

"Vivre dans le Parc National des Cévennes"

Voir à ce sujet, l'encart que nous consacrons à cette association, page 9 de ce numéro du Vent des Bancels.



La Nef (Nouvelle Economie Fraternelle), ça sert à quoi ?

La volonté de quelques personnes désireuses d'expérimenter entre elles des relations d'entraide économique et financière s'est, au départ, en 1979, concrétisée sous forme associative, puis a donné naissance à un véritable établissement de crédit agréé par la Banque de France.

D'ici très peu de temps (le capital nécessaire de 40 millions de francs étant presque entièrement réuni), la NEF aura le statut de banque et deviendra alors la première banque du "développement durable et des solidarités".

Jusqu'alors, elle a fonctionné, et fonctionne encore, sous le couvert de la Banque Française du crédit coopératif, très liée, comme son nom l'indique, au mouvement coopératif.

En dehors de la BFCC, elle a pour partenaires, garants d'une éthique à laquelle la NEF n'a jamais dérogé : la Fondation de France, la Fondation pour le Progrès de l'Homme, le Ministère des Affaires sociales, le Mouvement Emmaüs, la Fondation de la MACIF, la Fondation Raoul Follereau, Finansol (association délivrant un label aux opérateurs financiers "éthiques"), France Nature Environnement, WWF (Fonds mondial pour la nature), réseau Biocoop, etc...

Comme tout établissement de crédit, la Nef se procure ses ressources auprès des particuliers, essentiellement de ceux qui attendent du placement de leur épargne, bien plus son utilisation à des fins sociales et solidaires qu'un revenu spéculatif.

Les projets financés par la Nef, soutenus par votre épargne, sont l'expression d'une véritable dynamique sociale. SDA devise : " Pour que l'argent relie les hommes" .

La NEF ne fait pas de prêts aux particuliers, ou plutôt elle ne prête que dans le cadre de projets professionnels, mais si l'emprunteur peut être une société (SA, SARL, SCI, coopérative...), il peut être aussi une entreprise individuel le (artisan, commerçant, profession libérale, artiste...) ou une association.

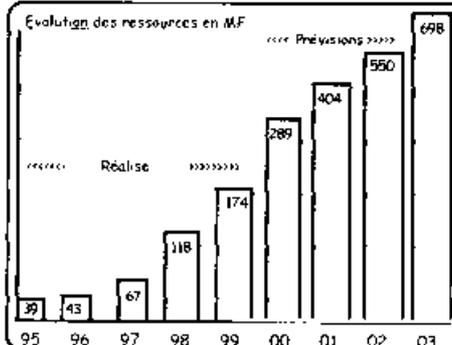
Sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, les projets financés par la Nef relèvent en priorité des secteurs

Quelques projets soutenus par la Nef en Lozère et départements voisins ...

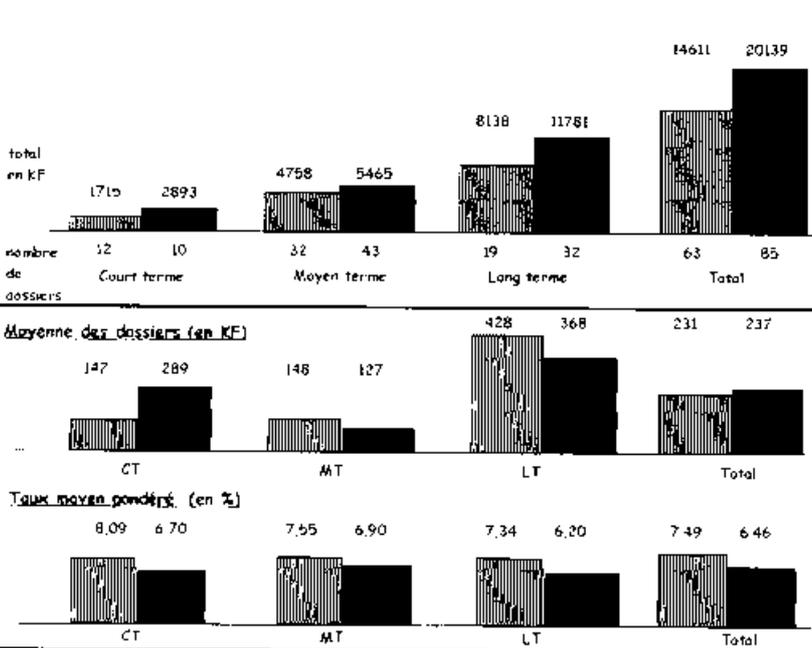
- Labron (46) : prêt de 95 000 F. en mars 98, à Elisabeth Lerossier, pour construire un atelier lié aux plantes et à la couture. (voir dans ce même numéro l'article de *Ghislaine Gagnier*)
- St Denis (48) : prêt de 300 000 F. en avril 99, à la Sarl Margeride (Michel Cogniegnès) pour le rachat et la relance d'une activité de commercialisation et transformation de produits du terroir
- St Pierreville (07) : crédit de campagne de 200 000 F. en mars 99, à la SCOP Ardelaïne pour financer ses achats de laine brute. Cette entreprise a été soutenue par la Nef dès sa création.
- Lablachère (07) : prêt de 100 000 F. en février 99, à Sophie et Lionel Rabhi-Panina, pour l'achat de matériel pédagogique et l'amélioration du lieu d'accueil des enfants (école Montessori à la ferme).
- St Sylvestre (07) : prêt de 60 000 F. en juillet 99, à Pascal et Sylvie Raunicher, pour l'achat de matériel et l'aménagement de locaux, face à la croissance de leur activité "confitures bio".
- Collias (30) : prêt de 1 400 000 F. en juin 99, à Marc Nitard, pour un rachat de prêts antérieurs et la mise hors-gel de 15 000 m2 de serres pour transformer progressivement leur agriculture en bio
- Alès (30) : prêt de 120 000 F. en août 98 à la Sarl Sagaz-Auto (Robert Garrigou et Francis Saleandra, licenciés économiques) pour l'achat et la vente de véhicules d'occasion équipés au GPL.
- Peirelade (12) : prêt de 170 000 F. en novembre 99, à François Leroy, pour l'acquisition de machines à bois (fabrication de jouets bois et restauration meubles anciens) et du local que lui loue la commune

Base de données Nef au 21/10/99

Nombre de prêts enregistrés	789
Nombre de dépôts enregistrés	1989
Nombre de cautions enregistrées	4734
Sociétaires actifs	3820
Compte chèques ouverts	1533
Livrets épargne ouverts	1531



Activité de prêts de la Nef - Comparaison entre 12 mois 98 et 9 mois 99



Formule d'épargne	Qui peut souscrire ?	Montant des souscriptions	Durée	Rémunération	Particularités
Parts de capital Un investissement à long terme pour constituer la banque de détail	Toute personne physique ou morale Comptes, commissions Sûreté des garanties et rendement	Valeur nominale : 200 F Pour éviter les frais de gestion, les parts en euros sont autorisées.	Indéfinie	Pas de rémunération journalière de jour	Le capital constitue l'assise même de la Société Financière de la NEF
Compte de dépôt à terme pour financer des projets et les remboursements de prêts et de sommes empruntées	Toute personne physique ou morale Comptes, commissions Sûreté des garanties et rendement	Montant fixe pour la durée de dépôt minimum : 2000 F Pas de plafond	2 ans min Pas de durée max	Taux d'intérêt fixé par l'épargnant à l'honneur d'une fourchette réduite par la NEF	Possibilité de choisir quel secteur d'investissement soutient
Compte de dépôt et partage Fonction RSE, Ecologie, pour soutenir des projets de logement ou de logement en éco-citoyenneté	Toute personne physique ou morale Comptes, commissions Sûreté des garanties et rendement	Montant fixe pour la durée de dépôt minimum : 2000 F Pas de plafond	2 ans min Pas de durée max	Fixé par la NEF	Possibilité de faire don de tout ou partie des intérêts à une structure que l'épargnant souhaite soutenir
Compte de dépôt et partage pour protéger la nature et promouvoir un développement durable	Toute personne physique ou morale Comptes, commissions Sûreté des garanties et rendement	Montant fixe pour la durée de dépôt minimum : 2000 F Pas de plafond	2 ans min Pas de durée max	Fixé par la NEF	Possibilité de faire don de tout ou partie des intérêts à une structure que l'épargnant souhaite soutenir
Formules d'épargne gérées directement par la NEF. L'argent est immédiatement utilisé par la NEF pour accorder des crédits et disposer des moyens de fonctionnement indispensables					
Compte-chèques	Toute personne physique	Un premier versement de 1000 F lors de l'ouverture	Aucune	Les comptes-chèques se sont développés en France	Le NEF peut utiliser une partie importante des sommes déposées. Vous bénéficiez de tous les services classiques d'un compte bancaire
Leif-Crédit Coopératif pour gérer les dépenses quotidiennes	Toute personne morale à but non lucratif ou bénéficiaire d'un statut de la coopération ou associative	Détient au moins 3 parts de capital de la NEF	Aucune	Aucune	Le NEF peut utiliser une partie importante des sommes déposées. Vous bénéficiez de tous les services classiques d'un compte bancaire
L'invest de partage Leif-Crédit Coopératif pour le logement à court terme	Toute personne physique ou morale à but non lucratif	Un premier versement de 500 F à l'ouverture Plus versements et retraits libres Pas de plafond	Aucune	Taux d'intérêt fixe (voir fiche modalités de fonctionnement)	Le NEF peut utiliser une partie importante des sommes déposées. Vous bénéficiez de tous les services classiques d'un compte bancaire
Formules gérées en partenariat avec le Crédit Coopératif. L'argent est déposé au Crédit Coopératif au NEF. L'usage se fait selon les besoins. Elle permet aussi une commission d'épargne					

suivants :

- **développement durable et environnement**

- * agriculture biodynamique et biologique
- * transformation et vente de produits biologiques
- * protection de l'environnement
- * énergies renouvelables
- * éco-industries
- * développement rural

- **économie solidaire**

- * coopératives
- * entreprises d'insertion
- * création d'entreprise par des chômeurs
- * commerce équitable

- **développement social**

- * logement social
- * lutte contre les exclusions
- * enseignement et formation innovants
- * art et culture, santé

Comment bénéficiaire d'une intervention de la NEF ?

La Nef, comme on peut le voir dans les "encadrés" concernant ses activités 98/99, accorde des prêts à court terme (moins d'un an), à moyen terme (de un à sept ans) et à long terme (jusqu'à vingt ans, plus souvent de dix à quinze). Ces durées correspondent en général, sur un plan comptable et fiscal, à des durées d'amortissement et à des types d'investissements plus ou moins durables, sauf les crédits à court terme, servant à couvrir des besoins de trésorerie momentanés, comme par exemple un crédit de campagne (achats importants de matières premières à caractère saisonnier pour n'être revendues

après transformation que quelques mois plus tard).

Seul un porteur de projet professionnel, dans le cadre des activités décrites plus haut, mais quelle que soit la forme juridique qu'il voudra lui donner, peut faire appel à la Nef.

Il devra pour cela, après un premier contact avec l'organisme ou avec son correspondant local, rédiger un dossier décrivant son histoire personnelle, ses motivations et l'activité qu'il se propose de créer.

Le dossier sera traité par un chargé de mission de la Nef, qui généralement se rendra sur place pour rencontrer le "porteur de projet", lui faire préciser ses objectifs, souvent en liaison avec le correspondant local.

La Nef intervient généralement sur des demandes, justifiées bien entendu, supérieures à 50 000F, se réservant d'orienter le demandeur vers une structure de type ADIE (voir encadré) pour des montants inférieurs.

Inversement, pour des dossiers supérieurs à 800 000 F, la Nef les traite en partenariat avec la Banque Française de Crédit Coopératif.

Dans tous les cas, le chargé de mission remet un rapport au Comité des engagements de la Nef (réunion au moins bi-mensuelle) qui statue sur la demande. Il ne se passe jamais plus de deux mois entre le moment où le dossier est "bouclé" et celui où la Nef fait connaître sa décision par une lettre d'accord et un plan de financement.

Une des particularités de la Nef est de pratiquer les "chaînes de caution". sans pour autant renoncer

aux garanties classiques exigées par tous les banquiers telles que : hypothèque sur bâtiment, nantissement sur matériel ou fonds de commerce, etc, la Nef teste en quelque sorte le porteur de projet sur sa capacité à "mouiller" son entourage dans la réalisation de son projet, en fait à convaincre un certain nombre de personnes de sa capacité personnelle à aller jusqu'au bout de ses intentions.

Ce qui fait l'originalité de ces chaînes de caution, c'est que ceux qui acceptent de les constituer ne s'engagent que pour une somme déterminée, et non de façon solidaire avec les autres cautionneurs.

Risque limité à la capacité de chacun de perdre une somme donnée, sans que le spectre de la faillite et de la ruine ne vienne hanter ses nuits. Le record en la matière est de 70 cautionneurs pour un prêt de 500.000 F.

Le travail du chargé de mission étant généralement bien fait, et sans doute convaincant, le taux de rejet en comité est très faible. En revanche, les "provisions pour créances douteuses" ont parfois atteint 52 %. L'en-cours actuel des prêts consentis par la Nef est de 62 millions de francs pour 386 dossiers non échus.

Pour une première prise de contact :

- à la NEF, le chargé de mission pour notre région : **Stéphane LAROBÉ**, numéro vert **0.811.90.11.90**

- sur place, le correspondant local : **Georges PONS**, au **04.66.45.41.85 / 42.78 fax** ■ **Georges PONS**



L'Atelier "Fil en Feuille".

C'est par une belle journée d'automne que j'ai grimpé à pied (c'est court, mais raide!) jusqu'à l'atelier - soucoupe volante paisible et solitaire au milieu des arbres - d'Elisabeth Lerosier, deux kilomètres avant Vébron.

En quoi consistait ton projet ?

C'est un projet s'inscrivant dans la pluri-activité, la construction d'un bâtiment agricole à double usage: séchoir-atelier pour la transformation des plantes médicinales et atelier de création de vêtements. Un bâtiment octogonal de 60 m² au sol (qualifié de "pseudo-contemporain" par la DDA !) à ossature bois largement éclairé. J'avais dessiné sa forme, un copain m'a fait les plans. Sa construction a duré 8 mois: je l'ai inauguré en mai 99.

As-tu commencé par demander un financement aux banques traditionnelles ?

Non, je n'ai pas tenté, tellement j'étais sûre que ce serait refusé vu ma situation: j'étais au RMI. J'avais envisagé de demander au R.E.A.S. ou aux Cigales (cf article de Georges Pons) puis j'ai entendu parler de la N.E.F. et j'ai eu un contact rapide avec le responsable du secteur, Bernard Kimmel. L'éthique de la N.E.F. m'a plu. Il est venu voir le terrain, on a discuté de mon projet une demi-journée.

Un peu plus tard, le



président de la N.E.F. qui passait dans la région, a fait le détour jusqu'ici. Il a vu tout de suite quelques erreurs dans mon dossier, il m'a aidé à refaire des calculs. Il m'a posé des questions "test" sur ma motivation pour voir si j'étais solide dans mon projet. Il est parti en disant: "j'ai entendu ce que je voulais entendre !".

J'ai déposé mon dossier en décembre 97, il est passé en commission et j'ai eu le prêt en juillet 98: 95000 F à 8% sur 7 ans par mensualités de 1500 F.

Quelles ont été les exigences de la N.E.F. pour t'accorder le prêt ?

Ils n'ont pas exigé de numéraires pour l'auto-financement; c'est le matériel en ma possession qui en a tenu lieu: caisson, claies et déshydrateur pour les plantes, toutes les machines pour la couture. Egalement mon

foncier: 2000 m² pour les cultures de plantes et le terrain pour le bâtiment que j'ai échangé. Ils ont exigé donc des cautions, j'en ai trouvé huit: ma mère, mon frère, des amis d'un peu partout, responsables chacun d'une somme variant de 5000 F à 20000 F... jusqu'à concurrence des 95000 F prêtés. Et j'ai dû prendre des parts de sociétaire à la N.E.F.: 5 à 200 F chacune.

Les cautions ont-ils dû rencontrer les responsables de la N.E.F. ?

Non, ils ont juste eu à signer un contrat définissant leur engagement.

Ils ne sont pas sollicités au premier incident de paiement, bien sûr. Si ça s'appelle "Nouvelle Economie Fraternelle", ce n'est pas pour rien, le dialogue et l'entente sont privilégiés, bien avant la mise en route des procédures !

Enfin la N.E.F. exigeait



que j'ai un statut et le permis de construire. J'ai pris le statut agricole, obtenant avec mes cultures de plantes et mes 4 chevaux, la demi-SMI. J'ai donc démarré en même temps le crédit et les charges MSA... c'est lourd ! Mai j'ai droit au RMI pendant encore un an ce qui m'aide à me préparer à l'autonomie financière... pour l'an prochain.

Comment prépares-tu tes futurs débouchés ?

Je me donne l'hiver pour prospecter et trouver des boutiques de jeunes créateurs. Je fais de la pub pour proposer des retouches à domicile ou à l'atelier. Je prépare le marché de Noël où je mettrai plantes et vêtements. Pour l'été prochain, je prépare du stock et je vais développer la signalisation sur la route de Vébron afin d'attirer des visiteurs à l'atelier.

Je vois que tu as un coin détente-bibliothèque...

Oui, encore une passion, les livres !... Je voudrais les prêter ! J'en ai encore trois fois comme ça ! J'envisage même de prendre une petite licence, peut-être,

pour pouvoir proposer quelque chose à grignoter et faire déguster mes tisanes de plantes...

Le prêt a donc servi intégralement à la construction ?

Oui, matériaux et main d'œuvre et malgré la récup' (les fenêtres, etc...) et des journées de travail échangées, 95000 F c'était très juste...

Qu'est-ce qui a joué en ta faveur pour son obtention ?

Mon projet correspondait à l'éthique de la N.E.F.: je cultive en agrobiologie, je crée des vêtements. J'avais un dossier important décrivant ma démarche depuis que je suis en Lozère, avec des lettres de la "Cie Artishow" (feux d'artifices à thèmes) et de l'association "Ballet-Bross" (spectacles de danses) pour qui j'ai créé des costumes. J'ai une cassette vidéo d'un défilé de mode que j'avais organisé à Florac, un "book" rempli de modèles... Et 10 ans d'ancienneté au GIE (Groupement d'Intérêt Economique) "La Plante Infuse", structure à travers laquelle je vends mes plantes.

Tu es donc 100% satisfaite de cette réalisation ?

Bien sûr !

J'ai participé au premier congrès national de l'installation progressive à Nîmes début 99. Bernard Kimmel y présentait la N.E.F. Un des auditeurs est intervenu: "Alors la différence qu'il y a entre la N.E.F. et une autre banque, c'est que pour celle-ci un cautionneur suffit alors que pour la N.E.F. il en faut 36...!" J'ai alors pris la parole pour donner mon témoignage: "la différence, monsieur, c'est qu'aucune banque ne m'aurait prêté, alors que la N.E.F., elle,

m'a prêté; La voilà la différence !". Il a ensuite été question de savoir s'il y avait beaucoup d'échecs de remboursements des emprunts à la N.E.F. Le pourcentage est bien inférieur à celui des autres banques, et il est très bas !

Dans tes différents contacts avec la N.E.F., t'ont-ils parlé d'antropo-sophie ?

Jamais. J'ai appris par la télé que la N.E.F. avait été classée secte, j'ai trouvé cela stupide, ça ne m'a pas inquiétée. Ensuite, j'ai reçu la lettre d'information sur ce sujet, envoyée par la N.E.F. à tous ses sociétaires. ■

Ghislaine GUIGNIER



Autre exemple d'activité soutenue par la Nef

ous utilisez des cartouches d'imprimante laser ou jet d'encre ?

V Plutôt que de les jeter, pourquoi ne pas les envoyer, pour être démontées et recyclées, à une entreprise située dans les Deux-Sèvres et qui, sur la base d'une communauté Emmaüs, emploie aujourd'hui 80 personnes dans des activités de protection de l'environnement: réparation de palettes et de caisses, gestion de déchetteries, collecte, tri et recyclage de cartouches.

La Nef a accordé un prêt de 1.200.000F pour permettre l'acquisition du bâtiment et des terrains nécessaires.

Leur adresse ?

Ateliers du Bocage
Le Peux
79140 LE PIN

Et pourquoi ne pas nous regrouper pour une expédition périodique ?

Si vous êtes intéressé, un coup de fil à Georges au 04.66.45.41.85. ■

G. P.



Divertissement 2000: la chasse aux sorcières ?

Le 17 juin 1999, l'équipe dirigeante de la "Nef" a découvert avec la plus totale stupéfaction que le rapport 1687 de la commission parlementaire d'enquête sur "la situation financière patrimoniale et fiscale des sectes" la qualifiait de "structure de financement" de la secte de l'anthroposophie (1).

La commission parlementaire n'a adressé à la Nef aucune espèce de demande d'information alors que celle-ci transmet son rapport annuel sur simple demande.

Si les fondateurs et l'équipe de direction de la Nef n'ont jamais caché leurs sources d'inspiration liées aux riches réflexions sur l'économie et la société du philosophe Rudolf Steiner, il n'en est pas moins vrai que la



Nef n'a jamais eu pour objet de limiter son action au seul financement des institutions de démarche similaire (moins de 5% des crédits octroyés par la Nef en 98 sont allés à des initiatives relevant du courant de recherche de l'anthroposophie).

En revanche les 750 entreprises et initiatives aidées depuis 10 ans peuvent témoigner de ce qu'est la Nef ainsi que les 3500 sociétaires de toutes origines sociales et de toutes sensibilités philosophiques ou religieuses: une institution vraiment coopérative, libre de toute inféodation...

"La société financière de la Nef est totalement indépendante juridiquement et financièrement des différentes structures de l'anthroposophie" (Lettre aux

sociétaires de la Nef - 08/99).

Il me semble qu'une des caractéristiques du mouvement sectaire est la culture du mensonge et du secret. La Nef met en avant, à tous les niveaux, la transparence et la communication...

Mais peut-être, cette (future) première banque des solidarités, qui veut remettre l'homme au centre des activités et recréer la fraternité dans un domaine qui en est habituellement exempt, est-elle trop dérangeante, trop innovante pour un monde où l'argent détient jalousement le monopole !

La fraternité serait donc vouée à ne rester qu'un mot décoratif aux frontons de nos mairies et de nos églises (où il ne dérange plus personne) devenant... diabolique aux

"On ne peut qu'être étonné qu'une initiative citoyenne sur le plan bancaire comme la NEF, [...] soit mis sur le même plan que les sectes [...]

La fonction [de la République] n'est pas de suspecter toute organisation différente, mais de veiller à ce que la loi et les personnes y soient respectées [...]

CE N'EST PAS RENDRE SERVICE AU COMBAT URGENT CONTRE LES MANIPULATIONS DES SECTES QUE DE MANQUER DE RIGUEUR DANS LA COMPRÉHENSION DU PHÉNOMÈNE".

Bernard GINISTY

frontons de nos temples de l'argent ?

A quand un rapport parlementaire sur les sectes affameuses de peuples: multinationales pratiquant un libéralisme forcé et destructeur avec pour gourou impitoyable et absolu, l'Argent? Elles auraient pour nom "O.M.C.", "F.M.I." et autres banques expertes en manigances secrètes.

Cet été, avec le rassemblement d'IVI (Invitation à la Vie Intense) au Pont de Montvert (cf VDB 43), j'avais ressenti un malaise quant aux réactions intolérantes, à la diabolisation facile de ces "envahisseurs" et au mépris de la liberté de conscience sous-jacente, tendant à classer le non conformisme spirituel et thérapeutique comme un délit...

Lorsqu'à la réunion au Pont, l'ADFI (Association de Défense de la Famille et de l'Individu) a affirmé que si ce rassemblement avait eu lieu ici, c'est qu'IVI y était bien représenté... La salle s'est enflammée en réclamant "des noms"... brrr... la chasse aux sorcières n'était pas loin !

Je juge le sujet suffisamment grave pour avoir envie d'y réfléchir plus sérieusement qu'en se laissant aller à une paranoïa primaire... face à tant de complexité.

Il existe assurément des groupes sectaires dangereux. Mais on peut se demander si le rapport parlementaire Guyard, (ayant abouti au classement en sectes de 172 groupes) n'est pas un fourre-tout hétéroclite sans crédibilité puisqu'il ne permet pas d'identifier clairement les sectes dangereuses, des associations simplement... marginales, affichant ainsi les

limites évidentes d'un classement arbitraire...

"L'Omnium des libertés individuelles et des valeurs associatives" (2) est de cet avis, demande la révision du rapport et propose au gouvernement "la seule voie praticable dans un état de droit: favoriser l'adoption d'un code de déontologie à l'usage des associations à but spirituel, philosophique et thérapeutique".

Proposition intelligente qui a le mérite d'essayer de traiter le problème à sa source !

Les associations anti-sectes se feraient, toujours selon l'Omnium, le relais du Ministre de la Justice, Elisabeth Guigou, qui "regrette le manque de plaintes et de dénonciations permettant d'enclencher des poursuites" (circulaire aux magistrats et aux juges de France - 1/12/98).

L'Omnium craint qu'avec des recommandations telles que "surveiller le régime alimentaire ou vestimentaire, le temps passé en lecture ou méditation, etc..." (cf. brochure "les Sectes de l'ADFI), on ne tombe dans "une campagne de délation et de surveillance sans précédent [...]". La lutte contre les sectes fournit un prétexte pour opérer une normalisation mentale de la société".

Par ces dérives l'association constate "la résurgence d'une inquisition à but humanitaire".

M. Vivien, Président de la Mission Interministérielle de lutte contre les sectes (en visite à Mende le 24 Janvier dernier), aurait déclaré qu'il fallait éliminer de France "l'irrationnel" !

L'ADFI du Gard, avec qui nous avons eu des rapports cordiaux lors de

"En prétendant servir la laïcité, mais en s'attaquant dans les faits aux minorités, l'état trahit sa vocation. Les déviances sectaires, si elles existent, ne relèvent que de la justice dans un état de droit.

Lorsque l'état laïc veut définir le mot "secte", il ne s'agit que d'une tentative pour justifier l'emploi d'un mot d'usage ecclésiastique [...] Cet état serait-il devenu inquisiteur (3) [...]

Bulletin OMNIUM de LIBERTÉS

"l'affaire IVI", considère au contraire le rapport Guyard comme un grand pas en avant et condamne l'action de l'Omnium en ces termes:

"... sous couvert de défendre la liberté spirituelle se cache en réalité la défense des mouvements sectaires [...]. Aujourd'hui, plus que jamais, la confusion est entretenue par ceux qui ont intérêt sur la notion de secte et sur celle de religion".

"On constate par ailleurs que les individus ou les groupes sectaires, pour se donner une honorabilité et attirer les "clients" s'abritent de plus en plus souvent derrière des écoles de pensées ou d'action qui en soi n'ont rien de sectaire comme par exemple l'anthroposophie ou le Nouvel Age et naturellement la thérapie et la formation" (courrier de l'ADFI du

Les sectes ne sont pas toutes délictueuses ou destructrices. Il faut donc être prudent pour ne pas commettre d'injustice [...] Nous ne pouvons incriminer un groupe en tant que tel, ou ses croyances, sauf dans des cas très particuliers, mais seulement ses activités délictueuses, dûment démontrées. Car on ne peut jamais protéger des droits ou des libertés par la suppression ou la réduction d'autres droits ou libertés".

Assemblée Parlementaire du Conseil



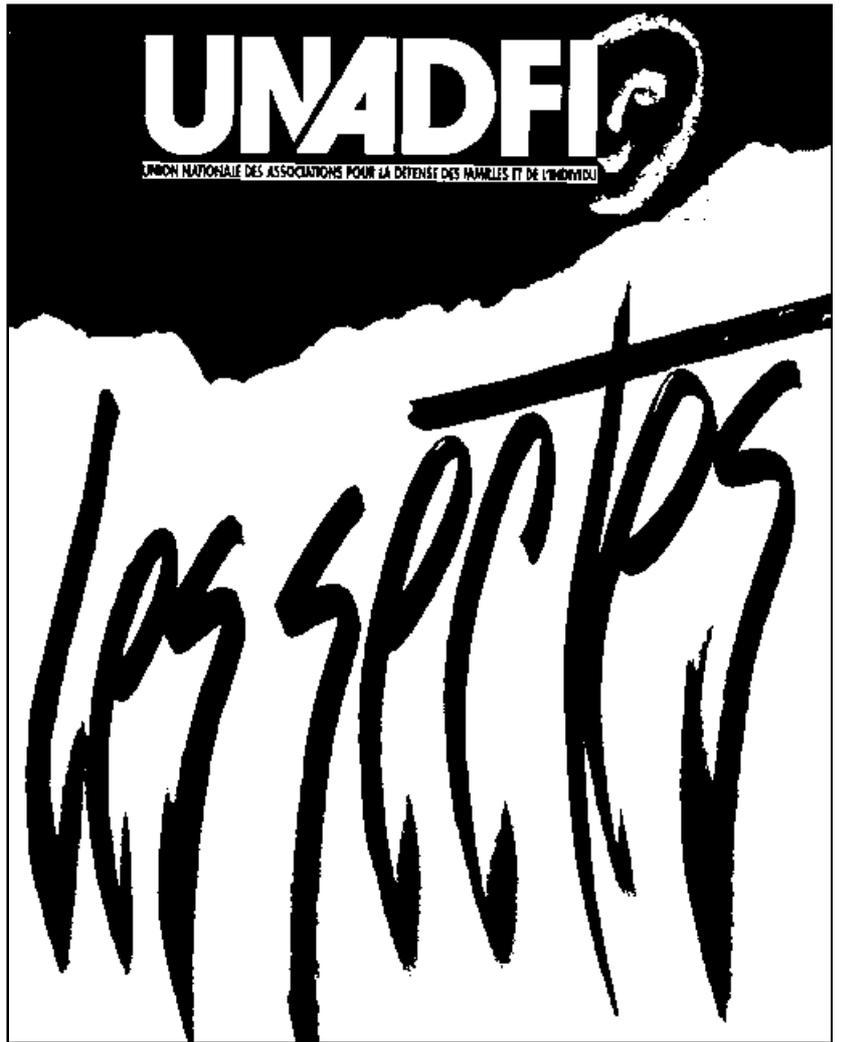
Si la brochure “Les sectes” de l’ADFI inquiète l’Omnium, il y est aussi donné des conseils intelligents aux amis et aux proches quant à l’attitude à avoir, le principe étant de “garder le contact”. Pertinentes, certaines questions proposées afin d’exercer sa vigilance lorsqu’on vient de “rejoindre un groupe”, bien que certaines laissent perplexe, comme celle-ci: “Est-il essentiel pour ce groupe de vous transformer en une personne totalement nouvelle et de vous faire rejeter votre référence antérieure ?”... la réponse étant affirmative pour bon nombre d’églises catholiques et protestantes - cette transformation vivement prisée portant même le nom de “nouvelle naissance” - ce qui me confirme que la confusion entre secte et religion n’est pas “entretenu”, mais bien réelle! Et qu’il est bien difficile d’en donner des définitions limpides...

Décidément, le respect de la “biodiversité” de la pensée et de l’expression humaine est un art équilibriste fort délicat mais ô combien plus souhaitable que l’arbitraire, la répression et la mise en cadre rigide...

A titre individuel, aucune loi, aucun code, ne remplaceront l’exercice du sens critique et la faculté de jugement comme flambeaux pour se diriger dans le dédale

La notion de secte n’a pas de définition juridique [...] Il ne faut pas y associer de jugement de valeur [...] La constitution d’une secte fait partie des libertés fondamentales de culte, de conscience et d’association”.

Commission des libertés publiques au Parlement de l’Europe.



des propositions de ce monde...

“Il n’existe pas de vaccin contre les sectes. Le meilleur remède, c’est le bon sens, le discernement, l’éducation à l’esprit critique”. Daniel Hervieux-Léger, sociologue.

“Fléau social pour les uns, nouvelles chasses aux sorcières pour les autres, les positions sont si extrêmes qu’il est difficile pour le chercheur comme pour le journaliste (d’autant plus lorsqu’il est amateur...! NDLR.) de s’engager dans ce débat sans être taxé de pro ou d’antisecte” (Frédéric Lenoir:

“Controverses à propos des sectes” - Manière de voir - Nov. Déc. 99 - Le Monde Diplomatique).

Ghislaine GUIGNIER

(1) **Anthroposophie:** nom donné à un courant de pensée et de recherche de nature scientifique, fondé par le savant et philosophe autrichien Rudolf Steiner (1861 - 1925) dont le point central réside dans la mise en évidence et la maîtrise des conditions permettant à la pensée d’être libre et créatrice. Applications connues: agriculture biodynamique, médecine anthroposophique.

(2) **L’OMNIUM** des libertés individuelles et des valeurs associatives est une association fondée en 1996 en Seine-Maritime par Joël Labruyère pour défendre “la liberté de pensée et de culte, d’association et d’expression, de choix en matière de santé et de mode de vie” en réaction aux dérives du premier rapport parlementaire.

(3) **Joël Labruyère** a écrit à ce sujet “L’état inquisiteur” aux éditions des 3 Monts.

..... bise-art, blizart

“Mon idée est venue de la végétation: un châtaignier mort envahi par la clématite avait la silhouette d’un cheval et à côté une autre petite forme : Rossinante et l’âne de Sancho Pança étaient là” ...

L'homme de Fer

Nom: VALDENAIRE

Prénom: Marc

Adresse: Soulages

48240 Saint Privat
de Vallongue

Téléphone :

04.66.45.43.07

Signe particulier:

Nous a galvanisé
par sa résistance à
la rouille !



bise-art, blizart.....



Cela a été au départ, un travail effectué essentiellement sur le fer. J'ai essayé de m'amuser avec ce métal pour voir ce que cela donnait. C'est ainsi que petit à petit, je suis arrivé à ce que je fais aujourd'hui.

On raconte que nous avons tous un don ! Chez certains, il apparaît plus ou moins vite. Chez d'autres, il vous saute aux yeux, tout de suite. Quand on découvre le DON QUICHOTTE du Col de Jalcreste ou la cheminée de Monique à Figeirolles, on comprend instinctivement que l'on a affaire à un travail d'artiste.

C'est bien d'ailleurs ce qu'est Marc VALDENNAIRE. Et comme beaucoup de créateurs, il n'a pas oublié de se munir d'ailes qui l'empêchent de toucher terre. Pour d'aucuns, c'est un peu embêtant. Pour nous, ce qui importe c'est ce don de créer, cette magie à transformer le métal en une oeuvre pure. Nous lui avons rendu visite à la fin de l'année 1999 et lui avons demandé de bien vouloir nous raconter son parcours :

Cela fait vingt ans que je suis dans la région. J'ai commencé par suivre une formation agricole, dans



formation agricole, dans l'élevage. Puis j'ai changé d'orientation en me dirigeant vers les énergies alternatives. Cela m'intéressait beaucoup et je souhaitais travailler dans le chauffage sanitaire, plus spécialement les chauffe-eaux solaires. Dans cette formation, nous travaillions à l'ancienne, ce qui déjà ne se faisait plus, c'est à dire le travail du métal brut. On fabriquait les coudes et les T, on tordait, on

découpait et on soudait au chalumeau . Cela a été au départ, un travail effectué essentiellement sur le fer. J'ai essayé de m'amuser avec ce métal pour voir ce que cela donnait. C'est ainsi que petit à petit, je suis arrivé à ce que je fais aujourd'hui.

A la fin de ma formation, je suis revenu dans les Cévennes où j'ai effectué quelques installations avec Jean-Claude Lieber. Puis j'ai rencontré un



ami, architecte de formation, qui avait un atelier de décoration-menuiserie. J'y ai appris à souder. Après six mois passés chez lui, j'ai commencé à maîtriser la soudure.

Un jour, une amie m'a demandé de lui faire un récupérateur de chaleur et une décoration pour la cheminée. Plus tard, un copain m'a commandé une cheminée. Le bouche à oreille a commencé et voilà comment j'en suis arrivé à vendre mes créations.

Pour réaliser une cheminée, je

fais trois ou quatre propositions, je les dessine et les soumets au client qui choisit. Chaque lieu étant différent, je m'adapte et fais du sur mesure. Pour une cheminée complète, il faut compter de trois semaines à un mois de travail. Parfois, je peux reprendre des idées qui n'ont pas été retenues, mais au niveau des proportions, ce n'est pas très évident, d'autant plus que c'est très technique. Une belle cheminée qui fume, c'est dommage ! Je ne travaille que l'acier. L'aluminium, c'est du



du mécano, l'alu brossé pour une décoration, c'est par contre sympa. Je travaille aussi des plaques d'inox et éventuellement du cuivre pour faire des hottes de cheminée. J'ai également réalisé des bougeoirs en cuivre. J'aimerais cependant arrêter ce genre de production parce qu'au niveau du travail, ce n'est pas très intéressant : de la découpe, de la soudure : c'est très technique !

La création reste dans la forme.

Etant donné que je ne travaille pas régulièrement, je subis une perte d'énergie. Quand je reprends une cheminée en cours, je me demande « comment j'ai fait ça! ».

Je n'arrive pas à vivre de mon activité. Si l'on mettait bout à bout le temps effectif de travail que j'ai effectué, on arriverait aux alentours de six mois. J'en ai assez de galérer. Il me faut gagner mon pain à droite et à gauche. Lorsque je n'ai pas de commandes, je ne fais rien. Je refuse de faire des grilles ou des rambardes, c'est une question de principe. Ce genre de travail m'énerve. Il y a ici, une place de métallier. Pour l'instant, j'ai le RMI.

Pour réaliser une cheminée, je fais trois ou quatre propositions, je les dessine et les soumets au client qui choisit. Chaque lieu étant différent, je m'adapte et fais du sur mesure.



bise-art, blizart.....



●●●

Pour le futur, j'ai le projet d'une collection de mobilier. Je voudrais créer des meubles et des objets. J'en ai déjà fait pour des gens très proches.

Personnellement, j'ai plus envie de travailler avec le chalumeau qui me donne la possibilité de choisir des épaisseurs de matériau différentes, et qui me permet de réaliser des formes plus douces.

Une table de salon, des chaises en fer: C'est rentré complètement dans la mode, c'est revenu dans les maisons. Il y a eu la période « tout bois », maintenant, il y a la période « tout fer ». J'ai l'ambition de faire du mobilier qui soit entièrement original. Je veux réussir à créer une ligne ne comportant que des pièces uniques. « Tu retrouveras la technique et tu pourras dire : Ça c'est Marc qui l'a fait ».

Il faut allier l'esthétisme et le confort.

Je travaille à l'inspiration et je travaille sur la matière. Je ne veux pas de projet, je ne dessinerai pas la table que je veux faire.

Ce sera plus la technique et le matériau que je vais choisir qui détermineront la table. Cela vient au fur et à mesure. C'est la technique et la matière qui me guident. J'ai le choix du métal :

je peux travailler en profilé, en dur, en plein. Je peux souder à l'arc ou au chalumeau.

Personnellement, j'ai plus envie de travailler avec le chalumeau qui me donne la possibilité de choisir des épaisseurs de matériau différentes, et qui me permet de réaliser des formes plus douces. Pour créer des volumes, il faut travailler la matière, la tordre. Je travaille avec les pierres du pays, le schiste, le granite et pour habiller, le cuir et le verre.

Dans le mobilier, j'aurai beaucoup plus de liberté dans les formes et je serai libre au niveau de la commercialisation et du prix. Si je réalise une table, je peux chiffrer le temps effectivement passé. Je peux précisément dire le prix qu'elle vaut. Au niveau commercial, ce sera donc plus facile. Les gens connaîtront tout de suite le prix de l'objet qu'ils regardent.

Quand je dessine une cheminée, j'ai du mal à évaluer mon travail. Si je me trompe d'une semaine, c'est tant pis pour moi. C'est un problème qui est un peu celui de tous les artisans.

artisans.

En janvier, j'attaque. Je prévois cinq à six mois de fabrication qui comportera des tables, des chaises, des luminaires, des bougeoirs, des claustras, des étagères, etc... On peut presque tout faire.

Avec un ami céramiste et un autre tapissier, on pourrait faire un travail en commun.

Ensuite, pour diffuser la production, je compte aller dans les grandes villes. Il faudra que je contacte les galeries spécialisées en créations qui correspondent à mon niveau. Le prix est en rapport avec l'originalité et l'originalité cela se paie ! Voilà donc la dernière idée : j'attaque en janvier, c'est bien décidé.

Comme je vous l'ai déjà dit, je ne dessinerai rien à l'avance: je ne veux être guidé que par la matière. Si je décide de travailler avec des plaques de calcaire, ce sera la forme du calcaire qui va déterminer le volume général. Le fer va venir s'accrocher en fonction de cette forme. Je ne travaille pas du tout dans le symétrique. Je cherche à équilibrer les formes



me faut. Je pars de la pierre et l'entoure de métal. Tout cela évolue ensemble. Je souhaite allier deux matériaux ensemble, au minimum. Il y aura bien entendu des contraintes, mais beaucoup moins qu'avec une cheminée. Je veux sortir de tous ces mobiliers standards.

Nous souhaitons une grande réussite à Marc, d'abord pour lui bien sûr, mais également égoïstement pour nous car nous aurions envie de lui dire:

Tu as la chance de posséder un don de création, un sens artistique, que tu n'as pas le droit de garder pour toi. Il faut en faire profiter le maximum de gens possible.

Tous ces objets que tu créeras mettront une touche de beauté dans les maisons et y resteront de générations en générations. Alors pense à nous !

Salut, l'artiste ! ■

Propos recueillis par
Anne-Marie PETIT et
Christian MESTRE

Un châtaignier mort envahi par la clématite avait la silhouette d'un cheval et à côté une autre petite forme:

Rossinante et le cheval de Sancho Pança était là ! Il ne me restait plus qu'à

fabriquer Don Quichotte et Sancho Pança avec des matériaux de récupération récoltés de ci de là.

Arrêtez-vous au Col du Jalcreste pour le regarder !...

formes et les surfaces. Il m'est donc totalement impossible de les dessiner. Je vais aller

chercher du calcaire, du schiste et du granite. J'ai déjà l'idée de l'épaisseur et de la dureté qu'il

l'air de rien.....

Employons la brique, le mortier de chaux, le bois, le plâtre, plutôt que l'aggloméré de ciment, le mortier de ciment et les produits de revêtement imperméables.

La construction saine, ou comment être bien chez soi et chez les autres.

Les matériaux de construction.

Définition du Petit Robert:
Matériaux:

Sens propre - Les diverses matières nécessaires à la construction.

Sens figuré - Éléments constitutifs d'un tout.

(comme souvent, le sens propre et le sens figuré se complètent).

Toutes personnes devant construire un bâtiment ou le faire exécuter, se trouvent confrontés au problème du choix des matériaux.

Chaque matériau sera

Chaque matériau sera choisi pour ses qualités propres, mais aussi pour ses aptitudes à s'harmoniser avec les autres matériaux employés.

L'importance du choix des matériaux de construction peut être examinée de quatre points de vue différents: celui du professionnel du matériau, celui de l'utilisateur, celui de l'environnement et celui de la société dans son ensemble.

Le professionnel du matériau

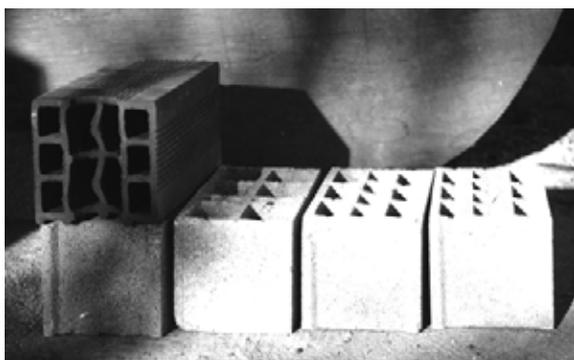
C'est l'ouvrier qui va le fabriquer et celui qui va le mettre en place. L'aspect santé et sécurité est fort, la liste des maladies et accidents professionnels est longue. C'est évident, certains matériaux sont plus dangereux que d'autres pour le professionnel (l'exemple de l'amiante tristement célèbre).

L'utilisateur

Le choix des matériaux va conditionner la sensation de bien être et de confort et le plaisir d'utiliser un bâtiment. Les sens vont être sollicités: l'ouïe, le toucher, la vue, l'odeur. Je rajouterais la perception immatérielle d'être bien ou pas, dans un lieu construit. N'avez-vous jamais fait l'expérience de vous dire sans raison apparente et immédiate, en rentrant dans un lieu bâti: "tiens, je me sens bien ici !" ou à l'inverse "je n'aimerais pas habiter cette maison, quelque-chose me gêne !". Ces sensations sont liées en partie au choix des matériaux.

Je voudrais ici insister sur l'aspect relatif de la sensation. Par exemple, il est très difficile de définir un niveau de chaleur: l'eau à 15° nous apparaîtra chaude l'hiver et froide l'été. Une pièce, si elle est sèche, peut paraître confortable à 16° et froide à

Pour isoler thermiquement comme une brique, il faut 4 agglomérés de ciment... A vous de choisir !





si elle est humide.

Ainsi, si on pose la main sur une cloison en bois à 15°, on aura une sensation de chaleur, et si on la pose sur une cloison en béton à 19°, la sensation sera celle de la fraîcheur. Nous y sommes: l'importance du choix des matériaux apparaît une évidence.

Les matériaux ont chacun une carte de visite, c'est à dire un ensemble de caractéristiques techniques qui permettent de se faire une idée sur leur capacité (de résistance aux contraintes physiques, d'isolation et d'inertie thermique, d'isolation phonique, de vieillissement dans le temps, d'être polluant

ou pas, d'avoir des qualités esthétiques, d'être recyclable ou pas, etc...).

Il faut noter que l'eau est un mauvais isolant thermique, donc un matériau humide va perdre une partie importante de ses qualités d'isolant thermique. Le matériau respirant, celui qui est perméable à la vapeur d'eau, et donc qui peut se sécher, sera à privilégier.

Employons la brique, le mortier de chaux, le bois, le plâtre, plutôt que l'aggloméré de ciment, le mortier de ciment et les produits de revêtement imperméables.

Pour nous en personne, comparons un randonneur muni d'un imperméable en

Eco-bilan

Eco-bilan d'un matériau (défini par Robert Buguet, président national de la CAPEB).

Oération qui consiste à déterminer l'impact des produits sur l'environnement, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la destruction finale du produit ou ses possibilités de recyclage, en passant par l'analyse de ses qualités propres: pouvoir isolant, coefficient d'absorption, son inertie, ses résistances au vieillissement et aux efforts, compatibilité avec son environnement immédiat (conditions climatiques: gel, soleil, humidité etc...).

L'éco-bilan d'un matériau devrait à l'avenir être un des facteurs de choix de ce dernier.

imperméable en caoutchouc qui se trouverait très vite en nage et couvert de sueur avec un autre randonneur muni d'un vêtement respirant (courant aujourd'hui). Celui-ci aurait chaud mais sécherai rapidement.

En résumé les matériaux sont la peau d'une maison. Laissons-la respirer !

Filière des matériaux naturels locaux.



Matériaux naturels

Des matériaux naturels et écologiquement adaptés (extrait de la brochure: "faire sa maison en Galeizon", réalisée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Conservation de la vallée du Galeizon).

Dans la construction d'aujourd'hui, tout pousse à l'utilisation des matériaux industrialisés qui paraissent plus économiques et plus simples. Un éco-bilan, qui tient compte de critères moins immédiats comme la durée de vie, l'adaptation aux conditions climatiques, l'intégration, le recyclage, l'impact sur la santé, l'énergie nécessaire à la production et au transport, démontre la supériorité des matériaux traditionnels. Si les réglementations actuelles n'encouragent pas l'exploitation des ressources naturelles pourtant abondantes dans la vallée, une plus grande demande de la part des maîtres d'ouvrage pourrait favoriser le redémarrage des filières.

l'air de rien

SI VOUS VOULEZ	UTILISER	NE PAS UTILISER
Mur porteur, cloison	- Pierre - Brique terre cuite - Bois	- Agglo de ciment - Béton banché
Tous travaux de maçonnerie: - Mortier de pose	- Mortier de chaux naturelle	- Mortier de ciment
Enduit intérieur ou extérieur	- Mortier de chaux naturelle	- Mortier de ciment - Mortier de chaux
Menuiserie	- Bois - Fer	- Aluminium - PVC
Gouttière	- Zinc - Cuivre	- PVC
Chauffage	- Gaz - Bois	- Electricité
Eau chaude sanitaire	- Gaz - Solaire	- Electricité
Faire des réservations dans les maçonneries	- Bois de récupération - Panier de récupération	- Polystyrène
Isolation thermique	- Chanvre - Lin - Liège - Cellulose	- Polystyrène - Mousse de polyuréthane - Laine de verre



- On peut avoir le plaisir de partager une sensation d'agréable et de beau.

Un proverbe chinois dit: "l'intérieur d'une maison appartient à l'habitant, l'extérieur aux autres".

Les collectivités locales et nationales; la société

Le choix des matériaux a un impact économique, écologique, sanitaire énorme sur un pays. Pourquoi ? Parce qu'un matériau a une vie: une naissance, une vie, une mort.

L'environnement direct de la construction

Sa vue, sa situation, son aspect, son emplacement, sa végétation, concernent tous les

les gens qui perçoivent la construction de l'extérieur et qui vont en tirer plaisir ou pas.

Entre autres sont concernés les voisins, le visiteur, le voyageur, le passant, le colporteur, le touriste, l'ami, le randonneur, le livreur, le facteur, le représentant de commerce, l'employé de mairie, le pompier qui vient vendre son calendrier, etc...

- On peut ne pas s'en soucier (l'égoïsme n'est pas loin !).

- On peut avoir le

La vision du poète

"V
otre maison est votre plus grand corps.
Elle grandit dans le soleil et dort dans le silence de la nuit; et elle n'est pas sans rêves.

Votre maison ne rêve-t-elle pas ? Et en rêve ne quitte-t-elle pas la ville pour le bosquet ou la colline ?

Votre maison ne sera pas une ancre mais un mât. Elle ne sera pas un voile étincelant qui couvre une plaie, mais une paupière qui protège l'œil...

Vous n'habitez pas des tombes construites par les morts pour les vivants... Car ce qui est infini en vous habite le château du ciel, dont la porte est la brume du matin, et dont les fenêtres sont les chants et les silences de la nuit".

"Le Prophète" Khalil Gibran - 1923.



La naissance.

C'est sa fabrication et sa mise en œuvre.

Sa fabrication peut mettre en jeu l'intérêt général (création de carrière, d'usine, de stockage qui vont concerner le voisinage - ex: cimenteries, carrières d'amiante), et surtout elle nécessite une certaine quantité d'énergie (qu'elle-même crée en dégageant du CO2, gaz à effet de serre participant au réchauffement de la terre). Les matériaux qui nécessitent beaucoup d'énergie sont donc indirectement polluants pour tout le monde.

Par exemple, la fabrication d'un kg de ciment nécessite 2 fois plus d'énergie qu'un kg de chaux; une porte en aluminium nécessite cent fois plus d'énergie qu'une porte en bois.

Cela doit influencer

nos choix. Il faut mettre en évidence pour le coût social les problèmes de sécurité et d'hygiène des ouvriers fabricants et transporteurs.

La vie.

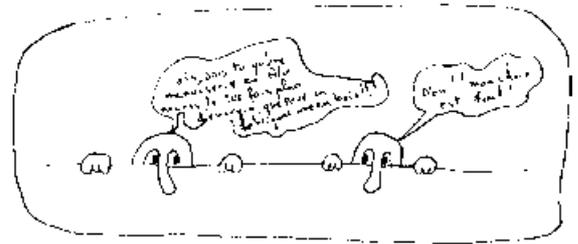
C'est la durée d'utilisation. L'impact sanitaire sur l'utilisateur peut être énorme (revenons sur l'amiante, le plomb, certaines colles, certains solvants, les lieux humides, etc...).

On vit mieux dans une maison où l'on se sent bien, la santé en sera meilleure.

La mort.

La destruction du bâtiment entraîne la nécessité de détruire les matériaux.

Qu'en faire ? Soit le stockage et le problème des décharges non contrôlées avec la pollution de l'environnement (fumées des plastiques et infiltration par la pluie), soit le



recyclage qui permet des gains d'énergie (donc moins de production de CO2).

L'avenir serait basé sur un tri sélectif et une réutilisation au maximum des matériaux (création d'emploi).

La mise en place de solution de traitement des déchets des matériaux s'impose: le 1er juillet 2002, toutes les décharges non contrôlées seront fermées.



Roland MOUSQUES



Regain de souffle

Stage de théâtre: l'absurde au quotidien... ou comment certains ont le chic pour se rendre la vie impossible !

Foyer Rural quelques nouvelles...



La grande nouveauté pour cette année 2000 c'est l'aménagement du coin cuisine tant attendu. Georges a parcouru les magasins pour trouver le matériel nécessaire aux prix les plus intéressants. Cuisinière, hotte, congélateur, lave-vaisselle, meubles de cuisine ont trouvé leur place près du bar et vont faciliter nos moments passés autour de la table : nous étions 25 après la dernière séance de CINÉCO à apprécier le bon repas de

Laurence; nous serons peut-être aussi nombreux encore la prochaine fois ? (c'est Yolande qui fera à manger).

La première partie de l'atelier poterie a rassemblé 7 participants, ce qui est un peu décevant vu l'intérêt que semblaient y porter un bon nombre de personnes. Cela n'a pas empêché les plus inspirés de s'entraîner à faire des pots ou autres objets aux formes très originales.

L'atelier vannerie remporte un tel succès (14 personnes intéressées) qu'il a fallu l'organiser sur 2 week-ends... Espérons que Raymond Chapelle trouvera des mains (au panier) habiles. Plusieurs personnes avaient déjà fait le stage l'an dernier et reviennent cette année. Quel succès, Raymond!

Les séances de gym douce animées par Nicole Charles sont un vrai régal pour tous, surtout les personnes qui ont mal au dos, aux cervicales ou ailleurs et qui ont besoin de se faire du bien...

"Les filles de là-bas" viendront jusqu'ici pour notre grand plaisir. **Mercredi 16 février au Viala chez Maryse et Bernard Bruguès** on appréciera pour sûr ces deux conteuses musiciennes.

TéléCévennes viendra un samedi de Février nous

ah, lisez !

Livre 1

Lire pour les petits
"Comptines pour que les consonnes sonnent"

Ellia a découvert la poésie à travers ces comptines que décrit si bien le titre. Comme elle est encore petite pour lire seule, personne ne se lasse de lui conter pour s'amuser. La mémoire faisant le reste, tout se met à sonner simplement : "des moustiques qui piquent" au "kangourou en kimono kaki", en passant par "le porc-épic qui a des coliques", voilà dix comptines à lire et à relire.

Quant à la lune, au lac et au loup :

"La lune luit dans l'eau du lac

Où le loup lape, lape l'eau,
Lape lape, lape le O

Que peint la lune sur le lac
Avec une plume d'oiseau."

"Comptines pour que les consonnes sonnent"

Pierre Coran, Gabriel Lefebvre

Dire Lire - Castermann. ■

Marie-Ange
CHRISTOPHE

Livre 2

L'Entreprise barbare
Albert DURIEUX et
Stéphène JOURDAIN

Notre cher et doux pays est doté de lois sociales nombreuses et de règlements divers et complexes qui protègent les travailleurs, employés ou cadres, des exactions de tous ordres. On parle dans l'entreprise



dans l'entreprise d'humainisme, d'ouverture, de volonté de gagner et de relever les défis du vingt et unième siècle. Et tous les problèmes, s'il s'en présente, doivent être réglés sereinement.

Telle est la théorie.

Il n'en est rien de la réalité. Et dans de nombreux groupes industriels ou commerciaux, il se pratique souvent des méthodes perverses et brutales - barbares - qui ont pour but de déstabiliser les employés afin que leur pouvoir de réaction soit anéanti et qu'ils ne puissent pas faire appliquer les règles qui les protègent.

Des exemples vécus sont ici relatés. Que leur lecture nous fasse prendre conscience que le monde du travail libérateur n'est pas encore pour demain !

240 pages
Editions Albin Michel. ■
E. P.

La refondation du

LA REFONDATION DU MONDE



Livre 3

La refondation du monde

Jean-Claude GUILLEBAUD
Journaliste, essayiste et directeur de collection aux éditions du Seuil, J.C. Guillebaud porte sur l'état de notre société un regard assez inquiet et développe à ce propos des analyses qui ne doivent rien à la pensée unique.

Dans "La trahison des Lumières", qui obtint en 95 le prix Jean-Jacques Rousseau et qu'il sous-titrait "Enquête sur le désarroi contemporain", il nous invitait à revoir un certain nombre d'idées reçues.

Son dernier ouvrage, paru au Seuil en septembre dernier, s'intitule "La refondation du monde" et c'est à cette refondation, après un siècle marqué par les tyrannies, les folies et les ruines, que JCG nous invite. Le goût de l'avenir,

l'avenir, l'égalité, la raison, l'universel, la liberté, la justice : chacune de ces valeurs est le fruit d'une histoire particulière, enracinée dans la pensée grecque, le judaïsme et le christianisme. Seule la conscience claire de cette histoire permet de comprendre pourquoi ces valeurs sont à la fois plus essentielles et plus fragiles que jamais.

Refonder le monde, ce n'est pas seulement résister à la barbarie, c'est redéfinir loyalement ce qui nous rassemble et vers quel futur nous voulons marcher.

A l'invitation de Georges Pons et avec le concours de plusieurs associations lozériennes : Citoyens et solidaires, Attac, L.D.H, F.O.L., etc, Jean-Claude Guillebaud sera à Mende, Salle Urbain V, le lundi 20 mars à 20 h 30, pour une conférence-débat et la signature de ses ouvrages.

G. P.

Action

Palestine: des vergers militarisés.



**RESEAU
solidarité**
avec le mouvement PEUPLES SOLIDAIRES

Avec ses 14000 habitants, Idna est l'un des plus grands villages de la Cisjordanie, connu pour sa résistance à l'occupation Israélienne, situé à 10 km d'Hébron et 2,5 km de la "ligne verte", ligne d'armistice créée entre la Cisjordanie et Israël après la guerre qui suivit la proclamation d'Israël. Le taux de chômage y est d'environ 40%... L'agriculture y est la seule activité.

Au début des années 90 une association palestinienne, le "PARC" (Palestinian Agricultura Relief Committees) propose aux agriculteurs de planter des pommiers, amandiers et pêchers, peu cultivés dans la région et donc très chers.

Entre 94 et 97, 5500 arbres sont plantés, des citernes creusées pour l'arrosage, des clôtures installées.

Avant 1948, le village avait une superficie de 3600 hectares. En 1952, 45% des terres sont annexées par Israël. En septembre 99, l'armée israélienne décide la confiscation de 1000 hectares, soit la moitié de

moitié de ce qu'il restait de la commune, pour y installer un camp militaire. Cette zone est cultivée à 80% (oliviers, céréales, pâturages): 1500 paysans sont touchés par cette mesure. L'armée leur demande de quitter la "zone fermée" sous peine d'expulsion, de confiscation des animaux et d'amendes. Plusieurs années d'effort de valorisation des terres et de recherche de moyens de développement pour le village se voient réduites à néant "pour raison de sécurité". Les paysans subissent de fait une nouvelle colonisation au moment même où se négocie le statut définitif des territoires. Le "PARC" vous demande de vous associer à leur protestation en écrivant à Ehoud Barak. Texte proposé et complément d'information en écrivant à :

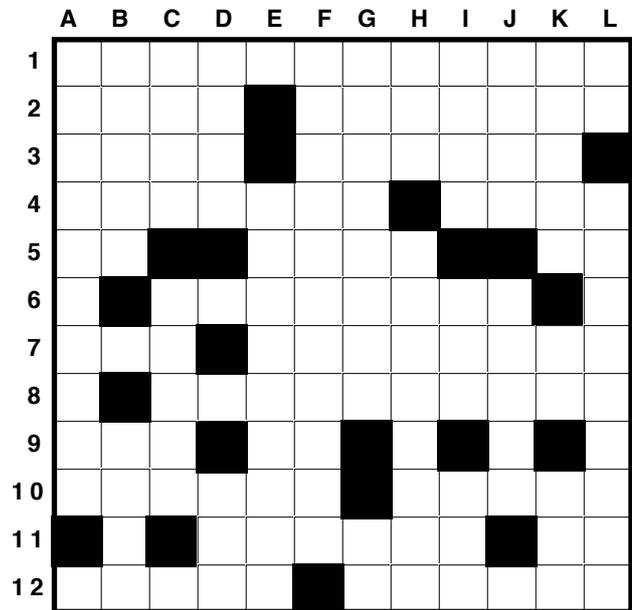
Réseau Solidarité,
10 quai Richemont, 35000 Rennes.

Tel: 02.99.30.60.53. Fax:
02.99.30.39.30. Site
internet:

www.globenet.org/reseau-solidarite/

G.G.

Mots Croisés



Jeu proposé par Georges Pons

Horizontalement

- Gastronomie exceptionnelle.
- Recette bancaire - Supprimées.
- Attache - Crée du sillon.
- Célèbre par sa falaise - Boissons.
- Négation - Greffa - Connu.
- Souhaitons son règne.
- Roue à gorge - Couverture.
- Soupçonnerons.
- Belle saison - Symbole.
- Ose - Substituts du pétrole.
- Province de l'Eire - Coutumes.
- Lachée - Perte d'élimination.

Verticalement

- A. Se remplace le 31 décembre. B. Incoercible - Porte une fleur. C. Contester - Lieux de rencontre. D. La quinzième heure - Relatif. E. Appendice préhensile. F. Escarpolettes. G. Dernière étape... avant la boucherie - Possessif. H. Peut tromper un tennisman - Puits sous pression. I. En ville, peut avoir un chef - Pas tendre - Serré. J. Porte renversée - Usé. K. Génitrices - Préposition - Porte le grain. L. Préposition - Habitent une confédération.

Solution du numéro 44

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	A	L	T	E	R	C	A	T	I	O	N	S
2	P	A	R	T	I	E	N	O	N	■	A	I
3	E	M	E	R	I	T	E	■	■	■	■	■
4	R	A	P	I	N	■	■	■	■	C	A	U
5	I	■	■	■	I	P	S	O	F	A	C	T
6	T	A	G	E	■	S	A	N	T	O	N	S
7	I	G	N	E	S	■	E	C	R	O	S	■
8	F	R	E	S	Q	U	E	■	E	S	T	■
9	■	A	M	■	■	■	A	L	■	■	O	C
10	T	I	E	D	■	T	U	■	E	N	A	■
11	O	R	N	I	T	H	O	G	A	L	E	S
12	N	E	T	T	E	■	M	E	D	U	S	E

Avec les excuses du fabricant, simple amateur, pour une erreur dans le E vertical: le mot correspondant à la définition était "reins" et non "rhins" !

tempête de délibérations ●●●●●●●●●●

Saint Maurice de Ventalon Conseil municipal du 12 Novembre 1999

Absents : MM. SANCHEZ et RICHARD.

■ **Projet de revitalisation du Villaret:**

Le Maire rappelle le projet d'EDF qui souhaite réaliser la jonction Le Massufret-Poussiels en ce qui concerne la moyenne tension.

A l'issue d'une réunion à St Maurice, un aperçu des diverses participations supportées par chacune des organisations intéressées a été évoqué : Amélioration esthétique dans le Massufret : enfouissement réseaux : 7500F. Pose d'une conduite d'eau entre le Massufret et le Villaret : 1200 m pour 330.000 F. Extension de réseau EDF sur le Villaret : non chiffré.

Une délibération est prise pour solliciter le concours de la DDAF qui montera le projet AEP.

■ **Assainissement du bourg:**

Un appel d'offres sur performance est lancé. L'affaire avance.

■ **Vie de la commune:**

Compteurs d'eau : ils sont presque tous installés.

Compteurs jardin : après une longue discussion, il est décidé que les installations de compteurs, les compteurs, les vannes d'arrêt et le métrage de conduite seront à la charge du demandeur et payés au coût réel. La consommation, facturée à 1F le m³ sera cumulée avec celle de l'habitation, l'abonnement annuel sera de 20 F.

■ **Vent des Bancelles:**

Le premier numéro sera offert à tous. Ensuite abonnement proposé aux résidents secondaires et service gratuit pour les permanents. Les compte-rendus des conseils y figureront.

■ **Prochain conseil**

Prévu le 17 décembre.

Saint Maurice de Ventalon Conseil municipal du 17 Décembre 1999

Absent excusé : M. VELAY avait donné procuration à Mme DUBOIS.

Le Maire remercie les conseillers présents et souhaite un prompt rétablissement à M. VELAY.

■ **Délibérations prises:**

* Octroi d'une subvention à l'Association MONTJOIE permettant de régler le spectacle de Noël, 3000 F et virement de crédits de l'imputation fêtes et cérémonies 6232 à l'imputation subvention 65748 pour cette somme.

* Budget de l'eau : Ouverture de crédits aux imputations de dépenses 70112 pour la somme de 651 F, au 748 pour 211 F, au 778 pour 1657 F, au 6152 pour 2519 F équilibrées par des recettes imprévues et permettant de régler les dernières factures.

* Sécurité du domaine skiable du Mas de la Barque : contractualisation de l'accord entre la commune et le prestataire du Syndicat inter-syndical pour l'Aménagement du Mt Lozère et fixation du tarif de l'intervention des secours pour le ski alpin et le ski de fond.

* Axe Toulouse Lyon : bien que cette transversale n'intéresse pas notre secteur, la discussion se termine par un vote : 5 pour 2 contre et 1 abstention.

* Tarif de l'eau et des ordures ménagères 2000 : Le conseil décide de reconduire les tarifs de 1999 (tarif au m³ et forfait pour les ordures). Pas d'augmentation.

* Affectations de résultats 1998 :

- Commune : fonctionnement : un excédent de 116180.29 F investissement : un déficit de 388 673.65 F
- Budget de l'eau : fonctionnement : un excédent de 31574.18 F

investissement : un déficit de 49534.27 F

- Budget des ordures : fonctionnement : un excédent de 34504.21 F

investissement : un déficit de 11195.09 F

- C.C.A. S : fonctionnement: un excédent de 623.47 F pas d'investissement.

■ **Vie de la commune:**

Réfection de la conduite d'eau entre le bassin de St Maurice et le bas du bourg achevée par l'entreprise ROUVIERE ;

La nouvelle bergerie d'Alain BUISSON à Masméjean a été branché sur la conduite d'eau.

La fête de Noël aura lieu dimanche 19 décembre.

■ **Assainissement du bourg:**

L'ouverture des plis de l'appel d'offres sur performances aura lieu lundi 20 décembre.

■ **Association de développement cantonal:**

JM VANDERSTEEN est désigné pour représenter la commune avec le Maire au conseil d'administration de l'association de développement créée le 26 novembre.

■ **Prochain conseil :**

le 8 janvier 2000 à 15h.

Saint Maurice de Ventalon Conseil municipal du 08 Janvier 2000

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant ses vœux de bonne année aux conseillers municipaux et par l'intermédiaire de ce compte-rendu, à l'ensemble des administrés de la commune.

■ **Massufret-Villaret: Mise en place des réseaux.**

Trois programmes différents de travaux seront réalisés :

- enfouissement des lignes PTT dans le hameau du Massufret.

- Enfouissement EDF basse tension dans le hameau du Massufret

- mise en place d'un tuyau d'alimentation en eau pour le Villaret.

Tout cela en profitant des travaux d'EDF qui va créer une ligne moyenne tension entre le Massufret et Poussiels avec la pose d'un transformateur en basse tension à proximité du Villaret pour alimenter le village.

L'éclairage public sera conservé tel quel, mais en prévoyant une possibilité d'extension (gaines et regards). Il est précisé que l'alimentation en eau du Villaret, à partir du Massufret, se fera en passant une convention d'utilisation entre les usagers pour gérer préventivement les risques de pénurie d'eau.

■ **Assainissement du bourg de St Maurice:**

L'ouverture des plis pour la consultation des entreprises a eu lieu en mairie de St Maurice en présence des représentants de la DDASS, de l'Agence de bassin Adour Garonne, de la DDE, du Conseil Général et de Mme la Perceprice. Quatre entreprises ont été retenues.

A la suite de cette réunion, l'Agence de bassin a mis un frein au lancement du projet, prétextant d'une part que la charte de qualité d'assainissement des réseaux n'est pas appliquée dans son intégralité et d'autre part que le schéma d'assainissement communal n'est pas totalement terminé.

Ce contre-temps va bien sûr retarder de plusieurs semaines la concrétisation du projet sur lequel la municipalité travaille depuis longtemps. Une demande de rencontre entre l'Agence de bassin et une délégation du conseil municipal a été faite pour éclaircir la situation et nous permettre de mettre en avant toutes les chances de réussite du projet.

■ **Vie de la commune:**

Compteurs d'eau à Masméjean : les travaux vont reprendre à la mi-janvier si le temps reste clément.

Un document traitant du radon (gaz radioactif d'origine naturelle) est parvenue en Mairie et peut être consulté par les personnes intéressées. Le conseil donne mandat à l'adjoint Jean-Michel VANDERSTEEN pour qu'il

Saint Frézal de Ventalon

Note du maire

La charge d'imprimerie que constitue la publication intégrale de tous les comptes-rendus de conseils municipaux pour chaque administré est trop importante, de sorte que nous ne pouvons plus assurer ce service. Toutefois, nous répondrons directement à toute personne souhaitant avoir ces documents et qui nous en fera la demande.

Naissances

Jade, fille de David Gasquez et Laure née Amat est venue au monde en cette fin novembre. Elle est la petite-fille de Robert et Colette Amat qui habitent à Mende. Robert possède une maison à La Ponge. Il la tient de ses parents, les regrettés Lucien et Yolande, très attachés à cette terre et fort estimés des uns et des autres tant le souvenir de leur ancêtre Trelys, ancien boulanger de La Ponge, reste encore vivant. Nous présentons nos félicitations aux parents et aux grands-parents et nous formons des vœux de longue vie et de prospérité à la petite Jade.

Le 12 décembre à 10 h 30 est né à Alès, Tom, Jehan, Morgan Chardon, de sexe masculin, de Micaël Chardon et de Nathalie Laporte. C'est ainsi que nous est arrivé, en Mairie, cet acte de naissance. Nous l'accueillons avec joie. Sa petite sœur Manon, déjà grande fille de la classe maternelle, doit faire pareil ; quant aux jeunes parents, installés à Pénens et force active de notre commune, la question ne se pose pas. Nous leur présentons nos vives félicitations et formons pour Tom nos vœux de prospère et longue vie.

Nos peines

Nous apprenons avec consternation le décès subit, le 1er décembre, d'Annie Rouverand. Elle était née dans notre commune, il y a 47 ans, dans la famille très estimée de Jeanne et Aimé Rouverand de Pénens. Elle va rejoindre dans le cimetière familial les deux autres enfants de cette famille morts jeunes, il y a déjà longtemps. À cette famille éprouvée, à ses frères et sœurs et aux autres parents, à Jeanne et à Aimé (il est âgé de 86 ans et nous comprenons combien il aurait pu être épargné de cette épreuve), nous présentons nos sincères condoléances et les assurons de notre profonde sympathie.

Brûlage de végétaux et débrous- saillage

Le maire communique : "Le temps est arrivé où la nature permet le nettoyage et où l'administration autorise (puisque le climat le permet) l'usage de la technique de brûlage ou d'écobuage. Je rappelle que tous ces travaux où le feu intervient, même sur de petites surfaces, doivent faire l'objet de déclarations à présenter à la Mairie. Je rappelle en outre l'obligation de nettoyer les abords des maisons d'habitation surtout, même si on doit intervenir sur des terrains ne nous appartenant pas. La Mairie, là encore, est à même de nous renseigner".

Saint Andéol de Clerguemort

Naissance

Victoria est née chez Christelle et Vincent

Leymarie. Nous lui souhaitons longue vie et félicitons les heureux parents.

Mariage

Le 31 décembre, nous avons célébré l'union de Moniques Roques et de Denis Pit. Tous nos vœux de bonheur.

Noël des enfants

Une cinquantaine d'enfants de St Andéol, mais aussi des communes environnantes se sont retrouvés le 12 décembre au temple de Lézinière pour un très beau spectacle.

Quelques jours plus tard, l'association Pellous organisait la traditionnelle distribution de jouets.



Saint Maurice de Ventalon

Nos peines

Nous avons appris le décès, samedi 22 janvier à l'hôpital de Mende, de Laurent Vienne âgé de 69 ans, domicilié en retraite au Masmin depuis de très nombreuses années.

Le Pont de Montvert

Un pont pour l'an 2000

Pendant les vacances de Toussaint, des enfants de la



classe de CM du Pont de Montvert ont peint une toile de 2,50 m sur 3,50 m, aidé de Juliette Levejac, plasticienne à Montreuil sur Mer, Evelyne Pavot mosaïste, Dominique Molines mère d'élève et Alain Pantel maître d'école.

Elle est exposée sur la tour de l'horloge pour le passage à l'an 2000. Le peintre Paul Klee nous a inspiré pour les teintes et le style